

Procès-verbal

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 30 mai, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plougonver le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE DU Pascal (suppléant) ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; CHAPPE Fanny à CADUDAL Véronique ; DUMAIL Michèle à GOUAULT Jacky ; GAUTIER Guy à TALOC Bruno ; GUILLOU Rémy à LE SAOUT Aurélie ; JOBIC Cyril à SCOLAN Marie-Thérèse ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RASLE-ROCHE Morgan à BOUCHER Gaëlle ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLLOT Gilbert ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE JANNE Claudie ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; MANGOLD Jacques ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; SIMON Yvon ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	10
Absents	18

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2023-05-103 à 104	60	10	70	18	
N°2023-05-105 à 106	61	10	71	17	Arrivée de LE JANNE Claudie
N°2023-05-107 à 121	61	09	70	18	Départ de LE GAOUYAT Samuel et arrivée de CHAPPE Fanny (fin du pouvoir à CADUDAL Véronique)

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 24 mai 2023

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX, Président ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il remercie la municipalité de Plougouven pour la mise à disposition de la salle ce jour. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire

COMMISSION STRATEGIE POUR LA BIODIVERSITE

Energie

- Schéma méthanisation à l'échelle du Pays de Guingamp : demande de subventions LEADER

Biodiversité et environnement

- Convention avec la Ligue de l'enseignement pour l'organisation d'un chantier franco-allemand de jeunes sur le site de la forêt de Penhoat-Lancerf à Plourivo

COMMISSION ECONOMIE, OUVERTURE ET GRANDS PROJETS

Economie, emploi et relations entreprises

- Région Bretagne - convention de partenariat sur les politiques de développement économique
- Cession terrain : Presqu'île Investissement
- Malabry Paimpol : condition de location des ateliers agro-alimentaires

COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

- Elaboration du plan d'actions de la stratégie « Nouvelles Dynamiques Territoriales »

Culture

- MILMARIN : révision tarifs entrées visiteurs individuels
- MILMARIN : tarifs boutique

Sport

- Affiliations Fédération Française de Canoé-Kayak et Fédération Française de Voile

COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Territaires, citoyenneté et Coopérations

- Coopérative de services : groupement de commandes

Mobilisation citoyenne et vie associative

- Conseil citoyen : révision du règlement intérieur et modalités de remboursement des frais engagés par les membres

Affaires juridiques

- Octroi de la protection fonctionnelle

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION

Service Finances

- Demande de remise gracieuse

COMMISSION DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

Mission Gens du voyage

- Aires permanentes gens du voyage - tarifs
- Rapport de validation des principes du Schéma communautaire d'accueil des gens du voyage

Procès-verbal

COMMISSION AMENAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

Habitat

- CREHA Ouest - renouvellement de convention

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau et assainissement

- Opérateur SFR : convention d'occupation du domaine public - Château d'eau de Ploubazlanec

DEL2023-05-103

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales). Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE BLEVENNEC Gilbert est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vincent LE MEAUX avant d'entamer l'ordre du jour à proprement dit, j'ai la nécessité de nous exprimer publiquement sur la situation de nos hôpitaux publics (Guingamp et Paimpol) et encore plus avec insistance sur la maternité de Guingamp et son devenir. Depuis la suspension des activités de la maternité, nous n'avons pas d'horizon suffisamment clair de la part des services de l'Etat et de l'ARS en particulier pour connaître le jour de sa réouverture. Il nous faut être très républicain, très attentif dans le cadre des institutions administratives de notre pays pour participer à la réouverture de ce service. Nous sommes dans cette attente de décision administrative et juridique mais à un moment donné il y a besoin d'une expression politique, une expression symbolique forte afin de démontrer notre attachement viscéral à ce service essentiel pour de nombreuses familles de notre territoire et à tout le moins à toutes les femmes qui souhaitent avoir un suivi, un soin parfois, le plus proche de chez soi. La maternité de Guingamp avec l'ensemble de ses services est un outil indispensable en terme d'aménagement du territoire et en l'occurrence sur une question de santé publique indéniable. Nous avons eu des expressions diverses et variées depuis plusieurs années, et je vous rappellerais que depuis 2017 l'agglomération s'est engagée dans un certain nombre d'actions pour les habitants de notre territoire mais cela va bien au-delà avec les territoires en proximité immédiate (Leff-Armor communauté, Lannion-Trégor Communauté) et nous avons mis en place des actions pour pouvoir ainsi maintenir la présence de soins sur notre territoire. Je ne rappellerai pas l'ensemble des dispositifs mais soyons attentif aux fonds de concours que l'on a mis en place pour les communes qui désiraient s'inscrire dans le schéma de développement de la médecine généraliste dans leur commune. Je rappelle également la création d'un centre de santé à l'hôpital de Guingamp en lien avec l'agglomération et celui qui va ouvrir très prochainement au centre hospitalier de Paimpol. Tout cela avec des fonds publics qui ne sont pas basés sur une compétence obligatoire de notre agglomération puisque là nous agissons très volontairement pour maintenir un circuit de santé de proximité sur notre territoire. Vous rappelez aussi que 2018 a été une alerte très forte déjà sur la maternité de Guingamp puisque les discussions indiquaient la fermeture de ce service. La mobilisation des élus, des citoyens de l'ensemble des acteurs de santé du territoire avec une mobilisation digne, grande et belle sur Guingamp, avec les élus qui tenaient la banderole, a pu avoir lieu et de nombreuses mobilisations se sont déroulées et ont ainsi permis de gagner du temps quant à une éventuelle fermeture dès 2018. Nous avons été tout de suite mobilisé aussi en 2020 pendant la pandémie COVID-19 et sollicité par le nouveau directeur de l'hôpital lorsqu'il s'est agi d'évoquer le devenir bâtementaire de celui-ci. Vous vous rappelez également du rapport ROSSETTI qui a abouti l'an dernier à une proposition

Procès-verbal

d'organisation selon 3 modèles. Parmi celui-ci, il est proposé de maintenir un hôpital de plein exercice sur Guingamp et c'est sur ce scénario là que nous, élus, avons travaillé avec un groupe de travail composé d'élus mais également d'acteurs de la santé, de syndicats, de représentants du personnel afin de bâtir notre contre-rapport, notre contre-expertise. Il y a deux ans, le nœud du problème était celui du maintien d'une maternité avec suffisamment de professionnels de santé ; des sages-femmes, des obstétriciens, ... et aujourd'hui nous constatons que la problématique que nous avons mis en avant y'a plus d'un an dans notre rapport est celle qui a amené l'ARS à suspendre les activités de notre maternité. Nous avons dès lors travaillé très activement à cette contreproposition qui a abouti l'an dernier au rendu du rapport et nous n'avons pas eu les retours escomptés, très peu d'informations ont filtré entre juillet 2022 et aujourd'hui avec les services de l'ARS sauf à dire que par le changement de direction en janvier 2023 nous avons été auditionné à quelques reprises par la nouvelle directrice de l'ARS sans que cela n'aille plus loin sur les termes d'un maintien de service de façon pérenne. C'est bien en cela que nous souhaitons pointer le manque de personnel, de sages-femmes, d'obstétriciens sur le site de Guingamp ce qui conduit à la suspension des activités. Nous avons eu récemment des échanges avec l'ARS et ces rencontres démontrent aujourd'hui d'un attentisme qui commence à devenir affligeant voire agaçant. Nous souhaitons dire que notre secteur doit vivre avec l'ensemble des services hospitaliers et avec cette maternité. Je remercie les équipes de la communication avec Hervé Rannou qui aujourd'hui sont en relation avec nos partenaires pour faire des actions de sensibilisation de communication, notamment avec les joueuses de l'équipe féminine de l'En Avant de Guingamp, les joueurs de l'équipe masculine qui ont ainsi permis d'avoir un retentissement médiatique sur les réseaux sociaux et la presse. Au-delà de nos mobilisations lorsque nous avons fait la manifestation en mars dernier, malgré nos motions diverses et variées, on sent que la question reste au niveau du personnel et nous voyons une politique pas suffisamment pro-active pour engager de nouveau personnel sur Guingamp. Quand on regarde les bourses de l'emploi, les sites spécialisés de recrutement nous constatons que le secteur de recrutement guingampais n'est pas suffisamment mis en valeur. Nous souhaiterions que cette politique pro-active se mette en place et au travers de cette soirée nous souhaitons manifester cette nécessité auprès des responsables du personnel de l'hôpital de Guingamp et du Groupement Hospitalier Territorial. L'Agglomération ne doit pas faiblir, ne doit pas faillir et nous avons dans ce sens porté au plus tôt nos revendications devant la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le 14 avril dernier. Nous avons sollicité un rendez-vous avec le ministre de la santé. Nous devons montrer à notre population que nous aimons notre hôpital et nous allons faire une campagne spécifique sur l'ensemble des communes du territoire de Guingamp-Paimpol agglomération, et je demande à chaque maire du territoire de bien porter cette action peut être symbolique mais au combien inestimable pour démontrer à notre population que nous ne lâcherons rien concernant l'hôpital de Guingamp et à fortiori celui de Paimpol. « j'aime mon hôpital » c'est un panneau qui devra être installé à l'entrée de vos bourgs, de vos centres villes, faire en sorte de les mettre sur les passages les plus visités par la circulation. De faire un moment fort par exemple autour de la fête des mères, des familles pour en faire une communication presse ou lors de vos conseils municipaux, démontrer que dans chacune des communes les maires et les élus municipaux sont concernés. Courant juin et juillet il faut que chacune des 57 communes ait pu manifester son attachement à l'hôpital de Guingamp avec cette pancarte « j'aime mon hôpital » ou tout autre initiative que vous aurez. Nous aurons également d'autres temps d'animations durant l'été, nous allons continuer nos partenariats avec les différents acteurs du territoire (concours de boules à Kergoz-Guingamp, le chant de marin à Paimpol, ...). Il faut démontrer au pouvoir public, au grand public national que nous ne baissons pas les bras et pour cela nous sommes mobilisés. Nous avons également reçu d'autres représentants de comités de défense du secteur de Ploërmel et ils sont prêts également à se mobiliser et il nous faut coordonner nos actions. Nous pouvons également nous associer et nous mobiliser, le 17 juin prochain, pour l'appel citoyen du comité de défense de l'hôpital public du pays de Guingamp, afin de montrer notre fermeté à la réouverture la plus rapide des services de maternité de Guingamp et plus particulièrement le service accouchement.

Procès-verbal

Je vais faire un acte symbolique très rare, je vais suspendre immédiatement le Conseil d'agglomération et vous demander de sortir de la salle afin de faire une photo collective pour démontrer que les 88 élus du Conseil d'Agglomération ne se résignent pas à voir ce service suspendu. Nous reviendrons ensuite rouvrir nos travaux pour démontrer que lorsqu'on suspend on peut de nouveau remettre en route la machine et reprendre notre travail de délibération.



Suspension de la séance pendant 10 minutes et reprise de l'ordre du jour.

Vincent LE MEAUX nous ferons un point plus précis en Conférence des Maires sur les démarches en cours et à venir et démontrer notre capacité à ester devant le Tribunal Administratif que cette décision est injuste et inéquitable pour le territoire. Nous ferons également un point presse pour préciser nos démarches.

DEL2023-05-104 COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

- Décisions marchés publics/accords-cadres

MP2023-03-005 Du 15/03/2023	MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVES A LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		
Lot unique	SAINT-NABOR SERVICES	Pour les montants suivants : Part fixe : 120 012.00 € HT soit 132 013.00 € TTC + Part variable	Durée : 12 mois à compter du 1 ^{er} avril 2023

- Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (< 40 000 € HT)

10/03/2023	Elaboration de diagnostics agro-écologiques d'exploitations agricoles dans le cadre du projet agroenvironnemental et climatique 2023-2027		
Services Accord-Cadre multi-attributaires (2) à bon de commande	INNOVAL & Chambre d'Agriculture de Bretagne	13 500,00 € HT & 17 400,00 € HT	Durée : 12 mois
17/03/2023	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de trois terrains locatifs familiaux locatifs pour les gens du voyage à Saint-Agathon		
Services Marché ordinaire	CETIA Ingénierie	34 300,00 € HT	Durée : 24 mois

Procès-verbal

23/03/2023	Appui à la réalisation d'un diagnostic alimentaire et à sa déclinaison stratégique dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial		
Services Marché ordinaire	AGROSOLUTIONS	39 875,00 € HT	Durée : 12 mois
24/03/2023	AMO pour l'analyse du marché de vêtements de travail		
Services Marché ordinaire	AGENCE DECLIC	14 800,00 € HT	Durée : 4 mois
31/03/2023	Evacuation de déchets - Aire d'Accueil des gens du voyage de Bellevue - Ploumagoar		
Services Accord-cadre à bons de commande	GUYOT ENVIRONNEMENT	22 058,00 € HT	Durée : 6 mois

Décisions du Président

2023-03-033	Bail Civil - Mission Locale, Emergence Emploi (10 rue du 48ème R.I à GUINGAMP) au 01.01.2022 pour 3 ans. Loyer annuel de 29 416.56 € HT et 30 € HT/m ² de charges révisable annuellement	24.03.2023
2023-03-034	Convention occupation temporaire salles du Palacret « Etudes et Chantiers Loire-Bretagne » à compter du 01.04.2023 pour une durée de 1 an. Redevance annuelle de 2 500 €	15.03.2023
2023-03-035	Convention d'occupation précaire. SAS PLOERMELAISE CARLES BRETAGNE - Atelier relais n°3 ZA Kerguiniou à Callac à compter du 1 ^{er} juin 2022 pour une durée de 2 ans. Redevance annuelle de 5 103 €HT et 9€/m ² de charges	24.03.2023
2023-03-036	Convention d'occupation précaire. SAS PLOERMELAISE CARLES BRETAGNE - Atelier relais n°4 ZA Kerguiniou à Callac à compter du 20 mai 2022 pour une durée de 2 ans et 12 jours. Redevance annuelle de 5 990.52 €HT et 9€/m ² de charges	24.03.2023
2023-03-038	Attribution subvention de 7 275,35 €, KABELLIG RUZ, Lanloup. Pour épicerie : achat d'une vitrine réfrigérée - Pour la cuisine : Travaux immobiliers (plomberie, électricité carrelage) et achat de matériel et d'équipements - Pour la salle : réfection des poutres et du dessous de l'escalier - Ravalement de façade du bâtiment. PASS Commerce Artisanat Socle	21.03.2023
2023-03-039	Protocole accord transactionnel suite à désordres affectant la station d'épuration de Maël-Pestivien entre SICAA Etudes, SBCEA et Guingamp-Paimpol agglomération	27.03.2023
2023-03-040	Subvention de 500 € attribuée à la MJC de Bégard pour le projet K-POP dans le cadre de la bourse d'aide aux projets de jeunes	06.03.2023
2023-03-041	Cession gratuite de 218 livres, 16 DVD, 4 jeux et revues à War Dro an Natur issus de l'ancien centre de ressources Palacret	28.03.2023
2023-03-042	Cession gratuite de 125 livres et 12 CD à l'association les amis du Palacret issus de l'ancien centre de ressources Palacret	28.03.2023
2023-03-043	Cession gratuite de 125 livres à la MJC de Bégard issus de l'ancien centre de ressources Palacret	28.03.2023
2023-03-044	Cession gratuite de 125 livres, 4 DVD et 12 CD à War Dro an Natur issus de l'ancien centre de ressources Palacret	28.03.2023

Procès-verbal

2023-03-045	Demande de subvention pour animation 2023 du site Natura 2000 Trégor-Goëlo	11.04.2023
2023-04-047	Attribution subvention de 2 500 € à Marine LÉON, PLOURAC'H. Production de vaches laitières et allaitantes. Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	12.04.2023
2023-04-048	Attribution subvention de 2 500 €, Antoine BENECH, Pédernec. Culture et élevage de vaches laitières et bovins viande. Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	12.04.2023
2023-04-049	Plan de financement et auto-financement de la création de trois terrains familiaux locatifs - commune de Saint-Agathon	13.04.2023
2023-04-050	Plan de financement de la relocalisation de l'Aire permanente des Gens du Voyage de Ploumagoar et autofinancement de l'Agglomération	13.04.2023
2023-04-051	Convention d'occupation précaire. AU FIL ET A MESURE - Atelier Relais Moustéru à compter du 1 ^{er} juin 2022 pour une durée de 2 ans. Redevance mensuelle de 193.71 € HT.	26.04.2023
2023-04-052	Convention d'occupation précaire – 3 logements Mazéas - Guingamp	01.04.2023

Bureau Communautaire

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020.

Bureau d'agglomération du 02 mai 2023

DELBU2023-05-033	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - chauffeur-ripeur Paimpol/Bégard suite à départ à la retraite	Unanimité
DELBU2023-05-034	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - chauffeur-ripeur Paimpol/Bégard suite à inaptitude définitive	Unanimité
DELBU2023-05-035	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - Educateur Jeunes Enfants - modification de la DHS	Unanimité
DELBU2023-05-036	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - adjoint technique crèche Paimpol - modification DHS	Unanimité
DELBU2023-05-037	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - gestionnaire LEADER - création d'un contrat de projet	Unanimité
DELBU2023-05-038	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Détermination des ratios d'avancement de grade	Unanimité
DELBU2023-05-039	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> pour avancements de grade	Unanimité
DELBU2023-05-040	<i>Culture</i> : convention de partenariat avec Côtes d'Armor <i>Destination</i> : évènement "minutes bleues 2023"	Majorité
DELBU2023-05-041	<i>Sport</i> : Création d'un COPIL et d'un COTECH pour l'élaboration du programme de réhabilitation du pôle nautique de Loguivy de la mer	Unanimité

Procès-verbal

DELBU2023-05-042	<i>Economie, emploi et relations entreprises</i> : Cession terrain : zone d'activités Kergéré Ouest Ploumagoar - LE MEHAUTE	Unanimité
DELBU2023-05-043	<i>Economie, emploi et relations entreprises</i> : Cession terrain : zone d'activités Kerguniou Callac - ROUXEL	Unanimité

Bureau d'agglomération du 23 mai 2023

DELBU2023-05-044	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - Directeur de la valorisation des ressources (nouveau besoin)	Unanimité
DELBU2023-05-045	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - Technicien milieux aquatiques (lauréat concours)	Unanimité
DELBU2023-05-046	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - Assistant administratif urbanisme et habitat (pérennisation poste)	Unanimité
DELBU2023-05-047	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs - Enseignant école de musique (intégration des heures complémentaires dans la DHS)	Unanimité
DELBU2023-05-048	<i>Commande publique</i> : Attribution du marché de maintenance et exploitation des installations techniques des piscines de Guingamp-Paimpol Agglomération	Unanimité
DELBU2023-05-049	<i>Commande publique</i> : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : Transport et traitement des matériaux collectés sur les déchèteries de Guingamp-Paimpol Agglomération	Unanimité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

DEL2023-05-105

ÉNERGIE

SCHÉMA MÉTHANISATION A L'ÉCHELLE DU PAYS DE GUINGAMP DEMANDE DE SUBVENTIONS LEADER

Par délibération n°2021-04-072 en date du 20 avril 2021, l'Agglomération a arrêté son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2025. Parmi les objectifs à horizon 2050 et afin d'atteindre la neutralité carbone exigée, le PCAET retient :

- ✓ Une augmentation importante de la production locale d'énergie renouvelable et réutilisable (ENR&R), au-moins équivalente à 85,4 % de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050,
- ✓ Le développement de boucles énergétiques locales et de l'autoconsommation pour réduire la dépendance, la facture et la précarité énergétiques.

L'Agglomération a inscrit la planification énergétique comme enjeu prioritaire pour l'atteinte ces objectifs.

En 2021-2022, elle a priorisé la planification de la filière éolienne pour répondre à des pressions croissantes sur le territoire. En 2023, il est proposé qu'elle poursuive ce travail stratégique de planification en élaborant, en concertation avec les parties prenantes, un schéma de développement territorial de la filière de la méthanisation, grâce à une étude spécifique réalisée avec l'appui d'un prestataire.

Procès-verbal

En effet, au-delà de l'enjeu environnemental, climatique et énergétique, le développement de la méthanisation peut contribuer au développement économique du territoire en relocalisant une partie de la production d'énergie et en contribuant à la consolidation de l'activité agricole.

Pour rappel, le potentiel total brut de méthanisation de l'agglomération est estimé à 500 MWh, soit près du tiers de la facture énergétique du territoire. Pourtant, seules 3 installations sont recensées à ce jour à Magoar, Yvias et Kerpert, toutes dans la catégorie « à la ferme ». Il n'y a pas d'unité de production centralisée, en collectif agricole ou à partir de boues de STEP.

Cette étude sera portée à l'échelle du Pays de Guingamp, en associant Leff-Armor Communauté. Il s'agit de garder une cohérence avec l'échelle à laquelle se construisent les projets de méthanisation. Les franges du territoire ainsi constitué seront également prises en compte lors de la caractérisation des opportunités de projet.

L'objectif de l'étude proposée ici est de doter le territoire d'un schéma de développement de la méthanisation compatible avec les enjeux spécifiques au territoire dans les domaines suivants :

- ✓ ...agricole : pérennité des exploitations, contribution à la souveraineté alimentaire française, adaptation au changement climatique, transition du modèle économique agricole,
- ✓ ...environnement : qualité des milieux dont milieux aquatiques, préservation de la biodiversité, qualité de l'air (Nh3), gestion des déchets,
- ✓ ...énergie et climat : renforcement de l'indépendance aux énergies fossiles, sécurisation de l'approvisionnement, spécificités de la ruralité (habitat, mobilité, services publics),
- ✓ ...enjeux: économie circulaire, relocalisation des dépenses énergétiques, développement des retombées économiques, emplois de la filière énergétique, lutte contre la précarité énergétique.

Naturellement, cette étude s'inscrit dans les objectifs fixés par la Loi « Transition Energétique et Croissance Verte, la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle Energétique au niveau national et intégrera au mieux les objectifs fixés par le SRADDET à l'échelle régionale.

Il est proposé de financer cette étude ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. Le montant du marché encadrant cette prestation sur l'ensemble du territoire concerné par l'étude est de 45 270,94 € HT/ 54 325,13 € TTC. Déduction faite des subventions obtenues, le reste à charge est de 16 297,54 € (30 %) ainsi que détaillé dans le tableau ci-dessous.

Tableau prévisionnel de financement de l'étude :

Dépenses TTC		HT	TTC	Recettes	TTC	%
Prestation intellectuelle (hors option prise en compte par le forfait de 8 000€)	Prépa lancement	6 598,44 €	7 918,13 €	Leader	21 027,59 €	38,71%
	Phase 1	16 546,25 €	19 855,50 €	Département	9 000,00 €	16,57%
	Phase 2	8 755,00 €	10 506,00 €	DREAL	8 000,00 €	14,73%
				Autofinancement (reste à charge)	16 297,54 €	30,00%
Mission spécifique Médiation	Phase 3	13371,25	16 045,50 €	GPA (72%)	11 734,23 €	
				Leff Armor (28%)	4 563,31 €	

Procès-verbal

Leff-Armor Communauté apporte une contribution au financement du reste à charge en application du ratio utilisé pour la répartition des dépenses dans les projets menés au titre du Pays de Guingamp, soit 28.32 %.

Les conditions de mobilisation et de versement de cette contribution seront arrêtés dans le cadre d'une convention de mandat bipartite.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-34 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.229-26, L. 123-19, R.229-51 et suivants ;

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 » ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et les stratégies nationales bas carbone I et II ;

Vu le décret n°2020-4556 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie ;

Vu le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la région Bretagne, approuvé le 18 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° 20181128B du 27 novembre 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n° 20200142 du 4 février 2020 validant le diagnostic et la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n°2021-04-072 du 20 avril 2021, arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le lancement d'une étude de planification énergétique pour la filière méthanisation à l'échelle du Pays de Guingamp, portée par Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- De valider l'engagement d'une dépense de 45 270,94 € HT soit 54 325,163 € TTC pour le financement de ladite étude ;
- De valider le plan de financement de l'étude ;
- De demander à bénéficier des aides au titre du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 et départementaux via la ligne spécifique LEADER ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la réalisation de cette étude et à la sollicitation des aides au titre du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 et départementaux via la ligne spécifique LEADER.

DEL2023-05-106

BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT

CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR L'ORGANISATION D'UN CHANTIER FRANCO-ALLEMAND DE JEUNES

Depuis plusieurs années, la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor organise des chantiers franco-allemand sur le site du Conservatoire du littoral de la forêt de Penhoat-Lancerf à Plourivo qui est géré par l'Agglomération. Ces chantiers ont pour objectif de restaurer des routoirs à lin, éléments du petit patrimoine bâti. Ainsi, de 2006 à 2022, 16 chantiers ont été accueillis sur notre territoire.

Procès-verbal

Un nouveau projet y est proposé cette année du 8 au 15 juillet 2023, avec un hébergement prévu au camping de Kéridy à Paimpol. Dans le cadre de ce projet, 14 jeunes de 14 et 18 ans, filles et garçons français et allemands seront accueillis. Les sept allemands s'inscriront de façon individuelle par le biais d'une association allemande. Trois des sept français viennent de zones rurales et isolées. Le groupe sera encadré par trois personnes (direction et animation), qui seront mobilisées huit jours sur cette mission.

Le projet poursuit les objectifs de valorisation du patrimoine local et d'enrichissement culturel de la société locale :

- Participer à la protection et à la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel du site,
- Rendre le patrimoine vivant et accessible à la population locale,
- Mettre en œuvre des actions interculturelles et découvrir une autre culture,
- Acquérir des compétences utiles au développement personnel, éducatif et professionnel,
- Promouvoir les programmes de mobilité internationale auprès des jeunes du territoire.

Pour permettre à la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor d'organiser ce projet, il est proposé que l'Agglomération se positionne comme partenaire dans le cadre d'une convention, en mettant à disposition à titre gracieux des outils manuels et en versant une participation au projet de 2 500 €. A ce titre, une demande de subvention a été adressée à la Région pour obtenir une subvention de 70 % sur ce montant. Le reste à charge pour l'Agglomération est donc de 750 euros.

Jusqu'à l'année dernière, la Région versait en direct sa subvention à la Ligue de l'Enseignement, mais a décidé de pratiquer différemment à compter de cette année.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De se prononcer favorablement sur l'organisation du chantier franco-allemand sur le territoire ;
- D'attribuer à la Ligue de l'enseignement une aide représentant le solde du projet, soit 750 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat permettant la réalisation de ce projet.

DEL2023-05-107

ÉCONOMIE ET GRANDS PROJETS

REGION BRETAGNE - CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Par délibération en date du 14 novembre 2017, le Conseil d'agglomération a validé un diagnostic et des orientations stratégiques en matière de développement économique et touristique et approuvé la mise en place d'une convention de partenariat avec la Région Bretagne. Cette première génération de conventions déployées avec les 60 EPCI bretons visait à mieux articuler l'action publique en matière de développement économique entre les deux acteurs publics majeurs sur ce champ. La convention, qui émanait d'une volonté commune de poursuivre l'adaptation permanente des outils aux besoins des acteurs économiques et de renforcer la cohérence et la lisibilité des actions, prend fin au 30 juin 2023.

Par ailleurs, dès 2017, la Région a déployé un dispositif spécifique de soutien au commerce et à l'artisanat en partenariat étroit avec les EPCI volontaires, dont Guingamp-Paimpol Agglomération. Ce dispositif nommé « PASS Commerce et Artisanat » s'est progressivement déployé sur les 60 EPCI bretons. Les conventions l'encadrant sont également arrivées à terme au 30 juin 2023.

Procès-verbal

Suite au renouvellement de son assemblée en 2021, la Région a engagé l'actualisation de son Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Afin de proposer une vision transversale des enjeux liés au développement économique, aux compétences humaines, à l'orientation et à la formation, à la recherche et à l'enseignement supérieur, décision a été prise de produire une stratégie unifiée, intégrant trois documents de planification (SRDEII, Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et l'Orientation Professionnelles et Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) intitulée : la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES).

Parallèlement, depuis 2021, la Commission Economie, Grands Projets et Ouverture de l'Agglomération a mené des travaux ayant permis d'actualiser le diagnostic économique du territoire et de redéfinir les orientations en matière de développement et d'attractivité validées en 2017.

Afin de poursuivre et d'approfondir la dynamique partenariale déjà bien installée entre la Région et les EPCI bretons une deuxième génération de conventions de partenariat va être mise en place.

Cela confirme la volonté de faire du lien entre Région et EPCI, le vecteur essentiel de mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques de développement économique. L'objectif est notamment d'assurer la bonne appropriation par le local des enjeux régionaux de développement économique et de garantir la prise en compte, par l'échelon régional, des réalités et priorités locales. Il s'agit aussi de poser le cadre d'un dialogue opérationnel entre la Région et les EPCI, dans un principe de complémentarité.

La nouvelle convention a ainsi pour objet :

- D'articuler de manière cohérente les politiques de la Région et de l'EPCI dans le domaine du développement économique, dans l'intérêt des deux parties, en conformité avec leurs priorités communes et en compatibilité avec les orientations de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) ;
- D'assurer la complémentarité des dispositifs d'aides aux entreprises à déployer sur le territoire et de fixer les règles d'intervention de la Région et des EPCI ;
- De poursuivre le déploiement d'un Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) sur le territoire communautaire.

Le projet de convention est joint en annexe.

Les conventions de l'ensemble des EPCI devront être validées par la Commission permanence du 10 juillet 2023. Toutes les conventions seront exécutoires au 1^{er} juillet 2023, avec un déploiement ou la poursuite des dispositifs d'aides à compter de cette date.

De fait, l'approbation de la convention emportera :

- La validation, dans leur état actuel, des orientations de développement propres à notre territoire, tout en sachant par exemple qu'un schéma du tourisme et des loisirs est en cours d'élaboration ou que le projet de territoire lui-même devrait faire l'objet d'une actualisation.
- La validation des dispositifs communautaires d'aides aux entreprises mentionnés dans la convention, annexés à celle-ci et listés dans le tableau suivant. Il s'agit du dispositif PASS Commerce et artisanat, cofinancé par la Région et Guingamp-Paimpol Agglomération et des dispositifs propres à notre agglomération. Deux dispositifs déjà en place, le PASS commerce et artisanat et l'aide au développement touristique feraient l'objet de quelques adaptations. Le dispositif d'aide à l'installation en agriculture serait globalement inchangé mais il ne concernerait plus les installations en aquaculture. Ces dernières feraient l'objet d'un dispositif spécifique basé sur des principes assez comparables. Un nouveau dispositif d'aide au conseil pour des projets d'investissement liés à la transformation et la commercialisation des

Procès-verbal

productions locales serait proposé. Enfin, dispositif d'aide pour les projets structurants et innovants dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire serait maintenu sous sa forme actuelle.

- Les discussions en cours avec la Région sur l'élaboration d'un Pacte de cohérence sur le territoire du SCoT devraient affirmer la priorité donnée aux enjeux économiques et de formation. La convention opérationnelle avec la Région pourrait donc être adaptée à l'aune de ce pacte.

Dispositif	Cibles	Nature et montant	Annexes de la convention
PASS commerce et artisanat	Artisans et commerçants	Subvention jusqu'à 6 000 €	Annexes 1 et 2 : Fiche dispositif PCA et modalités de gestion et de cofinancement du dispositif
Aide à l'installation en agriculture	Nouveaux exploitants en agriculture	Subvention forfaitaire de 2 500 €	Annexe 3 : Fiche dispositif Aide à l'installation en agriculture
Aide à l'installation en aquaculture	Nouveaux exploitants en conchyliculture, aquaculture ou algoculture	Subvention forfaitaire de 2 500 €	Annexe 4 : Fiche dispositif Aide à l'installation en aquaculture
Aide au conseil pour des projets d'investissement liés à la transformation et la commercialisation des productions locales	Exploitants agricoles et groupements d'exploitants	Subvention jusqu'à 2 000 €	Annexe 5 : Fiche dispositif Aide au conseil pour des projets d'investissement liés à la transformation et la commercialisation des productions locales
Aide aux projet innovants et structurants dans l'ESS	Entreprises de l'ESS	Subvention jusqu'à 5 000 €	Annexe 6 : Fiche dispositif Aide aux projet innovants et structurants dans l'ESS
Aide au développement touristique	Création modernisation de meublés, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, équipements et sites sportifs, de loisirs, culturels	Subvention de 20 à 50 % de l'investissement, plafonnée entre 3 000 € et 30 000 €	Annexe 7 : Fiche dispositif Aide au développement touristique

Les dispositifs jusqu'ici applicables et ayant fait antérieurement l'objet d'approbation par le Conseil seraient de fait annulés.

Vu les avis favorables de la commission économie, grands projets et ouverture, de la commission stratégies pour la biodiversité et de la commission nouvelles dynamiques territoriales pour les aspects qui les concernent ;

Procès-verbal

Philippe LE GOFF souhaite donner une lecture du paysage qui est le nôtre sur notre territoire et bien comprendre les articulations qui s'opèrent en matière de compétence économique et d'actions auprès des entreprises. Cette convention qui arrive à échéance avec la Région Bretagne, nous avons une obligation de se mettre en conformité par rapport à une mise à jour des règles européennes et parallèlement c'est aussi un document qui est intéressant de balayer assez régulièrement de manière à confirmer ce montage itératif qu'on peut avoir avec la Région de façon à ce qu'on ait une politique économique qui soit axée en cohérence avec les différents acteurs. Revenir simplement sur les compétences et la question beaucoup plus organisationnelle qui prévaut à ce niveau, la loi NOTRe et la loi MAPTAM ont permis de fléchir concrètement les compétences portées par les différentes collectivités territoriales. La Région étant pleinement compétente sur les questions économiques mais avec une réalité d'un partenariat avec les agglomérations qui notamment interviennent sur la question immobilière. Les EPCI sont très liées à la Région et l'idée est de comprendre tout ce qui nous relie parce que ce document qui entre dans le cadre du plan stratégique du schéma régional du développement économique de l'innovation et de l'industrialisation fait que nous avons aussi à l'agglomération mis en place un document cadre de stratégie économique. C'est cette compilation qui nous fait aujourd'hui réabonder cette convention qui permet d'articuler ces différentes politiques.

La question de l'ambition partagée doit être celle qui nous guide dans l'élaboration de cette politique tournée vers l'économie et vers les entreprises. Dans cette convention l'idée est d'aller vers une création de valeur qui est une condition effective de qualité et d'épanouissement individuelle et collective. Et inversement, la prise en compte des dimensions de durabilité et d'humanisme.

Pour rappel, trois grandes orientations politiques majeures qui nous guident : accéder à une transition écologique dans le milieu économique et ce n'est pas neutre car un vrai défi pour les entreprises et les sous-traitants (contraintes RSE) et ce défi de la décarbonation qui est souvent posé et relevé par les entreprises. La question qui est affirmée en tant que tel par la Région, conforter la base productive bretonne notamment dans la question alimentaire, dans la question industrielle et tout ça vient intégrer la dimension affichée également par la Région dans un spectre plus large la souveraineté alimentaire de notre territoire. Et considérer que l'entreprise est un modèle d'inclusion sociale et que c'est cette performance économique qui est souvent liée avec une forme d'épanouissement individuel et c'est cela qui est recherché à travers les ambitions clairement affichées par la Région Bretagne.

Il intègre bien entendu la question de la maritimité mais aussi la question agricole qui est dans notre paysage économique aujourd'hui quelque chose qui est fort, pleinement présent sur notre territoire et qu'il s'agit d'affirmer au travers des mutations auxquelles sont confrontées l'agriculture auxquelles les crises et la concurrence peut aussi venir perturber parfois un paysage qui est souvent télescopé par des crises mondiales et qui ont des répercussions locales. Cette convention intègre véritablement ces objectifs agricoles avec l'idée de renforcer et de donner de la lisibilité sur cette matière agricole, ça a souvent été évoqué par le Président de la Région, de voir les changements, des choses qui sont aujourd'hui très importantes notamment dans notre paysage, la baisse de la production animale sur notre territoire qui peut avoir des effets assez importants sur l'ensemble du tissu industriel (5 % par an). Cette volonté pour la Région Bretagne et l'agglomération de s'inscrire dans une politique très volontariste à l'attention des entreprises comme étant un périmètre sur lequel on peut apporter nous collectivités. On sort de la crise COVID-19 et on a vu que les collectivités ont repris des relations avec le monde entrepreneurial. Nous avons bien vu qu'on devait être pour beaucoup de questions, une clé de voute par rapport à ce à quoi elles sont confrontées (COVID-19, black out énergétique, question de l'eau). Se sont souvent des volants de politiques publiques auxquels l'agglomération à sa place.

Y'a un diagnostic qui est partagé et qui semble intéressant toujours de redire de façon à photographier ce territoire et bien le comprendre et avoir ce corpus commun de connaissances sur ce qu'est notre territoire avec 73 000 habitants, un revenu médiant de 20 000 €/an ce qui est à mettre en perspective avec les 21 700 € du revenu médiant de la Région Bretagne. Le chômage des jeunes sur notre territoire, seulement 48 % des jeunes sont en activité alors que nous sommes à 55 % au niveau de la Région Bretagne. Nous avons des efforts à faire et l'offre d'emploi est importante.

Procès-verbal

Également dans ce diagnostic, qui personnellement me tient à cœur en terme de connaissances et de défis à relever c'est celui de la démographie de notre territoire avec une décélération de l'accroissement de notre population avec des projections à la baisse. Une fragilité également sur la question de l'équilibre de la pyramide des âges. On se rend compte que le déséquilibre de notre population sur le territoire on se rapproche davantage de la pagode et demain cela peut nous fragiliser pour la simple et bonne raison qu'il faudra toujours des actifs pour s'occuper des personnes plus vieillissantes et pour faire travailler nos entreprises. Quand on aborde la question de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) c'est-à-dire quels seront les emplois de demain sur notre territoire, on se rend compte que globalement dans les entreprises entre 30 et 40 % des personnes arrivent en retraite dans les 10 ans à venir. Nous avons là aussi un défi à relever pour anticiper les nouveaux métiers, anticiper un certain nombre d'éléments.

Redire l'importance sur notre territoire de l'emploi public, il représente quasi la moitié des emplois et c'est quelque chose qui doit nous alerter parce que nous savons pertinemment que l'emploi public est très lié à la question démographique. D'où l'importance du geste que nous avons eu tout à l'heure de défendre l'hôpital de notre territoire.

A l'intérieur de notre territoire si on regarde un peu plus la focale économique on se rend compte qu'il y a des caractérisations qui sont différentes selon les polarités avec une place de l'industrie sur Guingamp qui est importante (22 %) à l'inverse le poids du commerce sur le secteur de Paimpol est très important en terme d'emploi (12 % des effectifs). Le secteur de Callac a des effectifs qui sont importants en terme d'emploi dans le secteur public et donc une vraie vigilance à avoir ainsi que l'agriculture. Forte présence également de l'emploi public sur Bégard (56 %). Une zone d'emploi pour la nôtre qui est plus touchée en Bretagne qu'ailleurs, nous avons un taux de chômage plus important même si on a résorbé celui-ci de manière significative mais il reste encore environ 5 600 demandeurs d'emplois sur notre territoire. Une dynamique entrepreneuriale plus faible qu'ailleurs (2 500 entreprises sur le territoire avec 72 entreprises de plus de 50 salariés). Redire fermement le rôle stratégique de la filière agricole. Nous avons aussi des défis à relever sur la question de la maritimité avec la réparation navale, les algues et le tourisme (plus de 100 millions d'euros déversés sur le territoire).

Nous avons fait le pari de dire qu'il fallait appuyer sur le développement endogène de nos entreprises, considérer qu'il y a des effets à avoir pour permettre une croissance de nos entreprises et ça sort véritablement de notre diagnostic. Ce qui est apporter dans cette convention c'est qu'on axe sur le développement des entreprises de nos territoires sans compter forcément sur des apports exogènes qui sont beaucoup plus difficile à obtenir.

L'accompagnement et ça pourrait être la question de l'économie circulaire sur nos entreprises on le voit avec beaucoup d'entreprises aujourd'hui. Exemple, sur Bégard, la SETAP qui travaille sur la récupération de ses déchets pour les réutiliser. Tout ceci réclame une organisation assez poussée et de l'innovation. La feuille de route de l'économie circulaire dans laquelle sont encrées les entreprises est une feuille de route qui est ambitieuse, et nous essayons à travers le PCAET par exemple de faire en sorte qu'elles s'encrent dans ce modèle de l'organisation circulaire.

Dans cette convention apparaît aussi la question des biotechs avec un vrai levier sur l'UCO à Guingamp et notamment la question de croiser l'algue et les possibilités qu'elles peuvent permettre sur des séquences comme celle de la cosmétologie. Continuer à porter la question des énergies renouvelables. La GPECT, il faut aujourd'hui recenser avec les entreprises quel seront les métiers dont ils auront besoin demain. Il y a la question du remplacement des effectifs dans les entreprises mais également les changements des métiers et dans beaucoup de cas ça avance très vite. Un des pendants, également porté par la Région, c'est la formation en continue pour permettre d'anticiper les besoins en métiers qui seront réclamés demain. C'est ce travail que nous essayons d'organiser avec les différents acteurs. Le volet touristique est également porté mais Josette Connan saura en parler mieux que moi. Les têtes de ponts que l'on peut avoir qui sont bien entendu tout ce qui est de la formation universitaire, UCO, INSEAC, les lycées, ... c'est tout l'enseignement supérieur qui est évoqué dans cette convention parce que fixer les jeunes sur le territoire devient pour nous un réel enjeu qui est quelque chose que l'on doit soulever.

Procès-verbal

Concernant la maritimité, plus de 200 entreprises qui travaillent dans l'économie de la mer. Il y a de fait la volonté et le besoin de s'inscrire avec la Région dans cette gouvernance du littoral, dans la transformation des macro-algues et dans des outils portés et des expérimentations réussies que sont les viviers de Loguivy de la Mer, un des vecteurs de richesses de développement de notre territoire.

Les développements inter-entreprises, de la coopération inter-entreprises que l'on essaie de mettre en œuvre, très liée à la question foncière, comment mutualiser ou optimiser des espaces qui ne sont pas utilisés toute l'année et qui peuvent être une ressource pour un partenaire ou pour un autre acteur du territoire. Egalement avec la rationalisation du foncier, trouver des solutions de croissance ou d'extension (Cf. zone de Bellevue avec Saint-Michel, Daunat, la Vitrine Française, ...).

Le Pass Commerce qui est également porté par la Région mais délégué aux Agglomérations. Ce Pass Commerce qui a bien fonctionné ces dernières années qui est un vrai outil de transformation pour les commerçants, les agriculteurs. Intervenir dans le domaine économique c'est mettre en synergie beaucoup d'acteurs ; l'agglomération, la Région mais également tous ceux qui sont nos bras armés ; l'ADIT, Pays Initiative, la Boutique de Gestion, la Mission Locale, la chambre d'agriculture, la CCI, ... On essaie au niveau local à travers les administratifs à organiser pleinement ces rencontres de façon agile sur des sujets qui portent réponses demain pour les entreprises.

La réalité c'est que l'on a sur un territoire comme le nôtre, situé en Bretagne, avec des orientations fortes données par la Région, des réalités riches. Aujourd'hui c'est faire continuer de vivre cette richesse, au niveau économique nous ne sommes pas une marque de territoire mais nous essayons d'être sur le fait de trouver des valeurs communes et d'accepter les différences qu'il peut y avoir sur le territoire.

Jean-Pierre GIUNTINI rapport très intéressant par contre des éléments importants n'ont été approfondis. Concernant la population, il a été dit que l'on avait plutôt tendance à stagner et cela est vrai et on peut se poser la question de l'avenir de nos communes notamment rurales. Au sud de Guingamp, va se poser la question de quel type d'évolution de la population il pourra y avoir avec toutes les conséquences que ça a sur la vie communale, les écoles, ... Malgré tout on dit qu'en Bretagne d'ici 2040 ou 2050 il y aura 400 000 habitants de plus. Concernant l'agricole, il est vrai qu'il faut penser à notre souveraineté alimentaire mais dernièrement j'ai lu que la cours des comptes demandait à ce qu'on réduise le cheptel bovin de manière drastique parce que nous avons des bovins qui ruminent avec des rejets de méthane importants ce qui entraîne un réchauffement climatique. On produira moins de lait, moins de viande bovine cela va avoir des conséquences sur l'aspect alimentaire de notre secteur sans compter sur les autres productions qui ont tendances à diminuer. Cela va également avoir des conséquences d'un point de vue environnemental. Nous voyons bien que le fait qu'il n'y ait plus de bovins, d'animaux à pâturer, les agriculteurs remplacent les prairies par des cultures ce qui n'a pas le même effet sur l'environnement. Sans compter que le nombre d'agriculteur risque de diminuer très fortement. Le point qui n'apparaît pas trop dans le diagnostic que Philippe Le Goff vient de faire est le réchauffement climatique avec les conséquences que cela peut avoir sur l'évolution de l'économie de notre secteur et du monde entier mais également l'augmentation des températures mais aussi tout ce qui est autour de l'eau. L'actualité récente nous prouve que les conséquences pourront être importante. Je crois qu'il nous faut insister sur ces aspects-là.

Joseph BERNARD je ne peux pas rester insensible à l'exposé qui vient d'être fait en tant qu'ancien agriculteur. Quand on entend parler que l'on devra diminuer de 5 % les cheptels bovins c'est très grave. Cela veut dire aussi qu'il y aura une certaine compensation qui se fera par l'importation de viandes étrangères qui ne sera pas forcément de la bonne viande. Nous n'avons pas besoin de dire aux exploitants de diminuer car d'eux-mêmes ils diminuent puisqu'ils en ont marre d'avoir du cheptel et se disent qu'ils sont plus libres avec des cultures. Auparavant, dans nos communes rurales, nous avons plus de population liée au monde agricole et là le rôle de la SAFER a dû jouer un peu plus qu'ils auront dû faire car beaucoup de ferme ont disparues et qu'ils sont allés agrandir des exploitations. Cela n'a pas permis à une population de rester sur notre territoire et en même temps cela a joué sur le volet « école » de nos communes rurales et par la suite les collèges (Cf. le collège de Corlay). Nous devrions

Procès-verbal

également mettre l'accent sur le logement car on entend presque tous les jours dire qu'il manque des logements et il vaut un levier afin que les populations viennent chez nous.

Vincent CLEC'H pour rester au niveau de l'agriculture, je me satisfais qu'on renouvelle l'aide à l'installation agricole qui est très importante et qui a été initiée sur le secteur de Bégard il y a environ une quinzaine d'années mais poser une petite alerte sur le dispositif Pass Commerce puisqu'actuellement la Région a tendance à recentrer ces financements sur les centralités, les grosses communes et les grands projets. Il ne faudrait pas qu'on ne puisse pas avoir du développement commercial et artisanal dans les petites communes et en ruralité. On retrouve également cette tendance-là dans leur dispositif de financement des collectivités qui écarte un peu les petits projets et les petites communes.

Vincent LE MEAUX c'est très important et c'est Joseph Bernard qui a fait le lien, l'économie ce n'est pas simplement du capitalisme, c'est du social, c'est une adéquation entre une offre et une demande. Nous sommes dans le cœur du réacteur de la relation sociale qui existe entre nous aujourd'hui. Nous pouvons nous interroger sur « est-ce le bon système pour faire vivre les gens ensemble ? » nous sommes quand même dans une économie planifiée. Les collectivités locales, l'Etat et en particulier la Région dans sa compétence économique orientent l'action économique. Nous avons un rôle à jouer et ce rôle n'est pas simplement que pour donner de l'argent aux entreprises pour qu'elle se développent. On donne de l'argent aux entreprises pour qu'elles créent de l'emploi, de la richesse sur le territoire pour pouvoir redistribuer et faire en sorte qu'on mette en place un certain nombre de services auprès de nos concitoyens. Ce n'est pas un simple rapport d'aides financières c'est une philosophie qui est derrière et qui doit ensuite nous mobiliser sur le terrain. J'ajouterai l'élément qui est corrélé avec le débat sur le social c'est l'environnement et l'écologie. Aujourd'hui, quand on fait un travail d'aides économiques, de l'interventionnisme public, on conditionne à de nouvelles règles et l'écologie rentre dans les critères. Philippe Le Goff l'a indiqué mais je le redis concernant la décarbonation nous sommes rentrés dans cette logique de critérisation sur les aspects environnementaux.

Philippe LE GOFF, rebondir de manière humoristique, parfois croiser la terre et la mer peut avoir des intérêts. Je ne suis pas persuadé que le rapport de la Cours des Comptes qui dise qu'il faut moins de bovins ne mette pas en difficulté à un moment donné. Comme l'a indiqué Joseph Bernard on les fera venir d'ailleurs. On le voit sur les entreprises du territoire où la production qui est utilisée en produits de transformation ne vient plus du territoire breton, ne vient plus du territoire français mais bien de l'extérieur. Cela pose des vraies questions. Si nous sommes dans l'inscription de la globalisation nous ne pouvons pas nous exonérer de cela. Parfois, la mer peut répondre à la mer. Pour avoir lu un article dernièrement, peut-être que les progrès qui pourraient être faits sur l'alimentation notamment avec « l'algue rouge » permettront d'avoir des effets de méthanisations moins importants. Aujourd'hui se sont des éléments d'expérimentation qui sont assez significatifs comme avancées. Il y a un écosystème sur l'alimentation animale, on peut parler de chose innovante. Une entreprise comme Eco-concept qui récupère des déchets et en fait de l'alimentation animale permet de trouver des solutions pour continuer à nourrir les bêtes. Nous avons des exemples aujourd'hui, où tous ces acteurs de l'économie cherchent et trouvent des solutions opérantes en terme d'innovation pour répondre à ces problématiques de réchauffement climatique, d'environnement et pour ne rien vous cacher pour des prescriptions qui sont demandées pour des entreprises sous-traitantes, des donneurs d'ordres qui imposent des règles RSE et qui viennent *in fine* avec de l'impact sur nos territoires. Sans tomber dans l'anxiété y'a moyen de croire à la possibilité de trouver des solutions techniques et c'est ce que nous prouvent souvent les entreprises.

Concernant les 400 000 bretons en plus, mon propos n'a peut-être pas assez été explicite. Lorsqu'on regarde la carte du territoire breton, quels vont être les territoires qui vont être en croissance démographique ; les territoires métropolitains. La réalité elle est tout autre. C'est-à-dire qu'au-delà d'une croissance démographique qui est plutôt portée sur certain endroit c'est que des territoires

Procès-verbal

comme le nôtre c'est un ralentissement démographique voire une baisse mais un déséquilibre encore plus accentué de la pyramide des âges. Et, c'est là la vraie difficulté. C'est-à-dire que si demain nous n'avons pas une pyramide des âges équilibrée on ne s'en sortira pas. Si on regarde aujourd'hui, d'où viennent les jeunes sur notre territoire, ils viennent principalement de la région rennaise et la région nantaise. C'est-à-dire que globalement le terrain de chasse aujourd'hui de notre démographie jeune elle vient de ces métropoles. Elles sont aussi peut-être celles qui demain nous apporteront cette richesse. Mais si on va encore un peu plus loin, les études de l'INSEE montrent plus généralement qu'à partir de 2040 nous n'aurons qu'une seule région en France qui sera en croissance démographique. C'est un vrai sujet politique qui est pratiquement du niveau national sur lequel on ne s'empare pas suffisamment et qui pourrait télescoper aujourd'hui notre réalité. On le ressent dans les politiques publiques que l'on met en place sur l'emploi. C'est-à-dire que chacune des filières crée sa « semaine de l'attractivité » ou son « mois de mon métier » ou « la question du retour à l'emploi dans mon secteur d'activité » ou « la revalorisation salariale dans mon secteur d'activité ». Toutes les volontés ou tentatives menées par les entreprises se fait souvent au dépend d'autres filières ou emplois. C'est aussi une vraie vigilance que l'on doit avoir. Ça va tiler et rebondir sur la question de l'attractivité territoriale ; elle est essentielle parce que nous avons dans le milieu économique un défi à relever. Le défi on peut aussi en terme démographique le retrouver par l'offre de boulot. Demain si on n'arrive pas à offrir de boulot on n'arrivera pas à faire venir des gens sur notre territoire.

Sur le Pass Commerce, y'a pas de budget dédié pour telle ou telle collectivité, les dossiers sont instruits au cas par cas donc on n'a pas de réduction significative de cette question de l'accompagnement Pass Commerce avec la Région Bretagne.

Virginie DOYEN le rapport montre bien que l'économie circulaire joue son rôle mais nous avons un travail à faire de sensibilisation auprès des entreprises pour que systématiquement soit pensé dans ce sens-là. Nous avons eu des temps de tension sur des projets et systématiquement avoir tous les paramètres que ce soit environnemental, social, ... souvent on prend juste un paramètre et on oublie cette globalité. Pour qu'il y ait vraiment une adhésion à cette économie circulaire il faut que les entreprises soient accompagnées. Les études qui peuvent être faites sur les énergies renouvelables et les développements de ces énergies, on voit bien par exemple le plan pour les éoliennes a clairement montré cette stratégie et ces implantations qui permettaient de réfléchir globalement. On accueille oui mais avec une réflexion incluant l'environnement. L'étude sur la méthanisation qui est envisagée ira dans ce sens-là. Je dis ça parce qu'on voit bien qu'il y a des tensions d'un point de vue projet économiques et que nous avons un gros travail d'accompagnement à faire et surtout de communication et de sensibilisation afin que ce soit mieux accepté.

Je rejoins Vincent Clec'h sur les centralités car quand on parle centralité on pense Guingamp et Paimpol après c'est aussi Bégard, Callac, Bourbriac, ... et c'est derrière toutes ces zones qui vont être à penser en développement et ça rejoint ce que dit Joseph Bernard sur l'emploi. Sur nos territoires du sud, mais également le nord, y'a cette réflexion à développer nos zones sachant que le PLUi définit clairement l'accueil des entreprises sur les zones et non dispatchées comme ça pouvait l'être avant ou sur la partie privée de l'artisan.

Vincent LE MEAUX sur la base des propos de Virginie Doyen on voit bien que les collectivités publiques ont un rôle à jouer. La France est héritière d'un capitalisme à la française c'est un peu ainsi que l'économie française s'est constituée depuis quelques siècles et on a toujours un complexe à voir l'entreprise comme un élément global constituant une société. Toujours la question de l'argent et son utilisation à des fins de profits pour certain et des fins d'investissements pour d'autre et on n'ose pas en parler librement dans nos instances publiques. Là en l'occurrence, les schémas qui nous sont aujourd'hui posés par la Région Bretagne nous ouvrent le spectre de l'entrepreneuriat qui souhaite investir sur un territoire. On y fixe aujourd'hui des critères et il n'y a pas que les questions de l'emploi on y inscrit les dimensions écologiques et c'est un élément important que de pouvoir le dire à nos concitoyens que l'argent qui est donné aux entreprises, il est conditionné et il correspond à des ambitions publiques. Mais la difficulté est que nous ne sommes plus forcément dans une société de la

Procès-verbal

conciliation mais plutôt dans une société des radicalités et des oppositions et nous pouvons avoir des divergences sur des dossiers et elles sont nécessaires. Il faut savoir les sanctionner démocratiquement. Aujourd'hui des projets sont abandonnés car impossible de les réaliser, parce que c'est trop long, trop de contestations, les débats sont animés fortement, ... Tout comme y'a quelques années, en 2006, où nous avons reçu des promoteurs japonais pour découvrir le champ éolien maritime ; nous il nous faut 14 ans de procédures pour réussir à positionner des éoliennes en baie de Saint-Brieuc et eux nous indiquaient qu'en 1 an ½ le processus sera fait. Nous avons aujourd'hui un gros problème de concertation, de discussion et de dialogue. Pas plus tard qu'il y a 3 semaines avec Philippe Le Goff, Rémy Guillou, Christian Prigent et Elisabeth Puillandre nous avons reçu les 10 industriels de la zone de Bellevue et de Grâce. Nous avons fait passer un certain nombre de messages, autour des mobilités, du travail social, des temps partagés, des horaires, des services pour la famille, évoqué également la question de l'eau, de l'énergie et on s'est donné rendez-vous pour que dans 6 mois on voit si les sujets ont avancé. Tout cela dans un croisement d'intelligence entre les besoins des entreprises car ils comptent se développer avec les gens du territoire. La difficulté est qu'aujourd'hui quand on parle emploi sur notre territoire on remarque que l'on a un manque criant d'emploi sur notre territoire. Nous avons véritablement une crise de l'emploi sur notre territoire, nous avons intérêt de réfléchir et d'être dans l'innovation sur les métiers et les entreprises de demain car nous sommes sur un déficit de l'attractivité avec une démographie qui ne va pas dans le sens voulue. Cela va en lien avec le PLUi et le PLH et nous aurons une conférence des maires très importante le 20 juin et je vous engage, mesdames et messieurs les maires à être tous présents pour évoquer le PLUi et les derniers arbitrages politiques que nous aurons à faire pour l'aménagement et le développement de notre territoire. Le PLUi n'est pas qu'un acte administratif et réglementaire c'est aussi un acte stratégique de développement et d'aménagement territorial et ça va en lien avec la capacité à loger et à faire de l'économie. Nous devons poser clairement les enjeux car il y a des réponses à donner. Ce débat que nous avons sur la convention de partenariat avec la Région Bretagne va nous amener à avoir un débat sur les enjeux d'avenir. Nous avons parlé de l'algue rouge, il va falloir que nous trouvions un certain nombre de substitution protéiforme pour nourrir nos populations.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Région sur les politiques de développement économiques, pour la période 2023-2028 ;
- D'autoriser le Président à la mettre au point la convention et à la signer ;
- De donner délégation au Président pour l'attribution des aides, dans le cadre des dispositifs faisant l'objet d'une approbation au travers de la convention, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre des dispositifs d'aide, notamment l'établissement des règlements d'attribution qui s'avèreraient utiles.

DEL2023-05-108

ÉCONOMIE ET GRANDS PROJETS

CESSION DE TERRAIN : PRESQU'ILE INVESTISSEMENT

ESPACE COMMERCIAL SAINT-LOUP A PABU

PRESQU'ILE INVESTISSEMENT est une société par actions simplifiée créée le 6 mai 1997 et spécialisée dans la promotion et la construction immobilière. Claude et Jean-Pierre GUENO ont créé cette entreprise dans le cadre du développement annexe à leurs activités de constructions et de gros œuvre au sein de la société SA GUENO, implantée depuis 1960 à Guérande (Loire-Atlantique).

La SAS conçoit et réalise donc des immeubles d'habitation, des lotissements de maisons, des bureaux, des commerces et locaux d'activités ou des hôtels et résidences hôtelières. Elle propose aux collectivités des solutions immobilières répondant, à la fois aux attentes des entreprises et aux enjeux

Procès-verbal

d'optimisation foncière. Presqu'île Investissement propose aujourd'hui une quinzaine de Villages Entreprises sur la Bretagne et les Pays de la Loire.

Identifié, dans la stratégie d'attractivité économique, comme un des segments manquants du parcours résidentiel des entreprises, le Village Entreprise apporte de nouvelles solutions foncière et immobilière aux entreprises, tout en restant sobre en foncier. De nombreuses métropoles et agglomérations ont d'ailleurs déjà développé une telle offre et deux initiatives privées semblables sont en cours sur les secteurs de Pédernec et Bégard.

Ces villages artisans, qui regroupent sur un même espace plusieurs entreprises à la recherche d'une emprise sur le territoire pour s'implanter, permettent de réduire le coût d'implantation, par la mutualisation des services, des coûts de construction, ainsi que des coûts d'entretien.

Presqu'île Investissement souhaite ainsi proposer un Village Entreprises sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. Le projet prévoit la réalisation de sept bâtiments :

- ✓ Bâtiment A de 575 m² divisible en 3 cellules
- ✓ Bâtiment B de 1 900 m² divisible en 10 cellules
- ✓ Bâtiment C de 365 m² divisible en 2 cellules
- ✓ Bâtiment D de 605 m² divisible en 3 cellules
- ✓ Bâtiment E de 575 m² divisible en 3 cellules
- ✓ Bâtiment F de 1760 m² divisible en 10 cellules
- ✓ Bâtiment G de 765 m² divisible en 4 cellules

Les bâtiments sont composés de cellules à partir de 130 m², avec une circulation propre à chaque bâtiment et qui tient compte de la topographie et des attentes réseaux. Les locaux sont modulables avec le regroupement possible de plusieurs cellules.

Pour mener à bien ce projet, Presqu'île Investissement a fait connaître son intention d'acquérir un lot dans l'espace commercial de Saint-Loup, et désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE PABU

Terrain d'une superficie de 18 300 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
C	840 p	AR HARSIN BRAS	1 ha 32 a 69 ca
C	762	AR HARSIN BRAS	220 ca
AS	153	LA VILLENEUVE	23 a 49 ca
AS	166 p	LA VILLENEUVE	770 ca
C	87 p	PRAT BIAN	500 ca
C	843 P	AR GUEVIONNEC	220 ca
C	809 p	AR HLOS BRAS	972 ca

Le prix de cession proposé est de 35 € HT le mètre carré (trente-cinq euros hors taxes).

L'acquéreur supportera la T.V.A. (sur marge ou sur prix total selon les parcelles, en fonction des régimes appliqués lors des acquisitions), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge. Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Procès-verbal

Le code de l'urbanisme établit que chaque cession de terrain dans une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) fait l'objet d'un cahier des charges spécifique qui fixe :

- Eventuellement la surface de construction autorisée.
- L'affectation de la parcelle vendue.
- Eventuellement des prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales.

Vu l'avis des Domaines émis en date du 21 mars 2023 et établissant la valeur vénale du terrain à 640 000 € pour une surface de 18 300 m², soit 35 € HT le m².

Philippe LE GOFF une des traductions concrètes qu'on peut avoir à travers cette convention c'est certainement des projets comme celui de la cession de terrain Presqu'île investissement à Pabu où on travaille avec les services depuis pratiquement 1 an de manière à proposer sur ce territoire un espace commercial artisans qui aura pour objectif de répondre à une rationalisation du foncier, de créer à travers ce village d'artisans une proposition de ce que l'on peut voir aussi quand on parle de mutabilité notamment des activités. Là où hier on avait souvent des artisans qui avaient leurs ateliers à l'arrière de leur maison lorsqu'on va passer dans la cession d'activité ou de la reprise d'activité voire de la création de nouvelle activité. L'idée est d'aborder la question artisanale autrement que celle qu'on a pu avoir par le passé et à travers ce village artisans c'est la possibilité d'avoir une offre hybride qui de la location qui de l'acquisition de cellules qui peuvent être partagées livrées en béton brut avec un étage parce que chaque artisan peut avoir une volonté de l'aménagement qui lui est propre. L'idée est d'avoir des portes sectionnelles qui permettent de rentrer les camions et de pouvoir entreposer mais à travers ça c'est 7 bâtiments et c'est 35 cellules qui seraient créés sur ce site et qui permettent une rationalisation objective du foncier, d'aller vers une offre de qualité auprès des artisans et d'avoir cette possibilité de cession s'activité voire de développement, de permettre une visibilité d'un secteur où les potentiels clients pourraient aller chercher des renseignements. Cela nous permet également de quitter la logique qu'on avait par le passé qui était souvent la logique du « bord de route » où il fallait à tout prix avoir la visibilité là on crée une visibilité un peu différemment c'est-à-dire qu'on fait cet îlot global et on a une offre qui va répondre aux besoins de nos artisans de demain. A travers ces 35 cellules c'est une vente à hauteur de 640 000 euros pour 18 300 m² avec un projet qui apporte une certaine forme d'innovation.

Vincent LE MEAUX ce qui est intéressant c'est que nous sommes vraiment sur un nouveau modèle que l'on pourra dupliquer à des échelles plus modestes ailleurs. Nous allons voir comment ce système un peu plus concentrationnaire d'outils économiques va se réaliser. Qui ne teste pas ne sait pas. Nous avons là un bel exemple d'audace économique.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De céder à Presqu'île Investissement, ou toute personne pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 35 € HT le m² ;
- D'approuver le Cahier des Charges de Cession de Terrain du lot objet de la vente à intervenir ;
- D'autoriser le Président ou son représentant, à parapher et revêtir de sa signature le dit Cahier des Charges de cession de Terrain ;
- De donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent.

Procès-verbal

DEL2023-05-109

ÉCONOMIE ET GRANDS PROJETS

CONDITION DE LOCATION DES ATELIERS AGRO-ALIMENTAIRES

Guingamp-Paimpol Agglomération est gestionnaire de plus de 4 900 m² de locaux à destination des entreprises du territoire. Récemment, elle a renforcé son offre d'immobilier avec la construction de nouveaux ateliers relais agroalimentaires dans la zone d'activités de Malabry à Paimpol. Cet équipement se compose de deux cellules mitoyennes de 222 m² destinées à accompagner les nouveaux projets dans les domaines de l'agroalimentaire ou des biotechnologies. Ces projets pourront être portés par des entreprises en création ou par des entreprises existantes qui souhaiteraient développer une production nouvelle sur notre territoire.

Les deux cellules sont désormais disponibles à la location et des porteurs de projet ont commencé à manifester leur intérêt.

Il convient donc désormais de définir les tarifs de location des ateliers. Ceux-ci pourraient tenir compte de l'âge de l'entreprise locataire. L'objectif est en effet d'aider plus particulièrement les entreprises de moins de trois ans le temps qu'elles s'insèrent sur le marché privé de l'immobilier. Pour ce type d'entreprise, serait appliqué un principe d'évolutivité du montant du loyer : il intégrerait un rabais de 30 % par rapport au prix du marché la première année de location, de 20% la deuxième année et de 10% la troisième année. Au terme des trois premières années de location, le loyer correspondrait ainsi au prix du marché. Une entreprise ayant déjà trois ans ou plus d'existence au moment de son entrée dans les lieux, supporterait quant à elle d'emblée un loyer à taux plein.

Les tarifs de location pourraient être les suivants, pour chacune des cellules :

	Jeunes entreprises (moins de 3 ans au moment de l'entrée dans les lieux)				Autres entreprises
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4 et suivantes	Année 1 et suivantes
Loyer	1 010,10 € HT/mois	1 154,40 € HT/mois	1 298,70 € HT/mois	1 443,00 € HT/mois	1 443,00 € HT/mois

Les loyers seront revalorisés chaque année selon l'indice de l'INSEE. Le locataire supportera un montant des charges s'élevant à 5 % du loyer. A l'entrée dans les lieux, il sera demandé une caution correspondant à un mois de loyer hors charges.

Philippe LE GOFF cela fait partie des éléments qu'on a pu aussi afficher dans le cadre de notre document stratégique économique qui était un peu sous-jacent à la question de la convention avec la Région Bretagne. C'est confirmer le parcours résidentiel des entreprises et au-delà de l'offre que l'on peut avoir déjà c'est confirmer à travers cet atelier agroalimentaire de Malabry cette offre avec l'idée que ça ne soit pas dévoyé c'est-à-dire qu'on part sur quelque chose qui est plutôt tourné vers des entreprises qui sont en croissances. Raison pour laquelle, nous avons pris l'option quand on a travaillé sur la question des loyers, sur quelque chose qui au début est un peu boosteur parce que le loyer est pondéré et donc ça laisse à l'entité la possibilité de ne pas avoir une charge foncière trop importante et puis au fur et à mesure on revient sur un prix de marché qui permet de dire à l'entreprise, aujourd'hui vous êtes en capacité de voler de vos propres ailes sur le foncier soit en allant sur un village ou un terrain où construire une unité soit en allant sur le parc privé. La collectivité aura fait son travail à travers cette offre de foncier de développement de l'activité.

Richard VIBERT avons-nous déjà des candidats pour Malabry ?

Procès-verbal

Philippe LE GOFF oui il y a déjà eu des contacts, c'est bien lancé et pour une cellule cela va se faire très rapidement. On a fait paraître ces derniers mois dans les réseaux professionnels la connaissance de cet outil. Des échanges ont eu lieu avec un certain nombre de porteurs de projets.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver les tarifs de location en ce qui concerne les ateliers relais agro-alimentaires de Malabry tels que présentés précédemment.
- De donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent.

DEL2023-05-110

TOURISME, CULTURE ET SPORT

ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS DE LA STRATÉGIE « NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES »

En 2020, lors de la nouvelle mandature, 10 commissions thématiques ont été créées dont celle intitulée « **Nouvelles Dynamiques Territoriales** ».

Cette commission s'est donnée pour ambition de construire pour les 10 ans à venir, avec et pour les associations, entreprises, habitants et en particulier pour les jeunes, un développement équilibré, durable et harmonieux du territoire en conjuguant des domaines d'actions et des expérimentations et en s'appuyant sur son identité et ses atouts. L'enjeu majeur est aussi de faire rester les jeunes sur le territoire ou de leur donner envie d'y revenir pour s'y installer et y vivre.

Pour ce faire, l'agglomération a décidé de définir une stratégie conforme au projet de territoire dans l'objectif de rendre le territoire dynamique et attractif. L'étude a débuté fin juillet 2021. Après un an et demi de concertation et de réflexion, un premier livrable, annexé à cette délibération, propose les enjeux en lien avec les compétences de la commission et celles de la mobilité, de la santé et de l'habitat ainsi que des axes stratégiques à horizon 2030.

Lors du Conseil d'agglomération du 27 septembre 2022, notre conseil avait validé deux principales orientations :

- Développer un parcours d'accueil et d'accompagnement au quotidien
- Favoriser le développement de lien social et l'épanouissement

Ces deux orientations ont donné lieu à la définition de 5 axes stratégiques :

- Maintenir et développer les services de première nécessité pour les habitants
- Accueillir et intégrer les nouveaux habitants
- Favoriser un ancrage, un attachement local
- Favoriser l'insertion professionnelle, la stabilité de l'emploi, l'insertion des jeunes, chômage et inadéquation de l'emploi
- Animer le territoire et susciter des rencontres

Ces axes ont été déclinés en actions opérationnelles. Ces actions prioritaires au regard des besoins du territoire pourront être portées et/ou accompagnées par l'agglomération et sont soit « réalisées », soit « en cours » et/ou « à lancer »,

Les actions à mener prioritairement sont de :

- Consolider et élargir le dispositif Pass Engagement
- Intégrer un volet santé mentale dans le contrat local de santé pour favoriser le bien être psychologique
- Accompagner le recrutement d'un chargé de la vie étudiante

Procès-verbal

- Développer une offre de restauration inter administratif en lien avec les établissements d'enseignement supérieur
- Développer une stratégie de communication adaptée à la cible jeune
- Développer une offre de location à destination des saisonniers et des étudiants
- Promouvoir les nouveaux modes d'habiter
- Renouveler les canaux de communication à destination de la population
- Accompagner le développement de dispositifs d'insertion par l'activité économique
- Faciliter la création de lieu de vie dans les communes

Vincent LE MEAUX, Josette Connan travaille depuis plusieurs mois avec les élus de sa commission et d'autres acteurs du territoire et avec le soutien des services de l'agglomération pour définir un plan d'actions pour donner de nouveaux élans à notre territoire grâce à des dynamiques à initier et ce travail est aujourd'hui porteur car il propose un regard nouveau sur notre territoire et il est en capacité à proposer des alternatives.

Josette CONNAN l'élaboration du plan d'actions de la stratégie nouvelles dynamiques territoriales va venir compléter les propos tenus par Philippe Le Goff et l'objectif de cette stratégie est bien de glorifier notre territoire, de l'honorer, de le mettre bien en avant et donner envie de venir vivre ici.

L'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui il évolue constamment et nous amène à réfléchir et à remettre en question nos façons de voir, de faire, de comprendre, de penser. C'est un exercice difficile mais nécessaire pour adopter une ligne de conduite et savoir aussi la réorienter en cas de besoin et c'est en ce sens que l'étude « nouvelles dynamiques territoriales » est intervenue. Cela fait maintenant 1 an et demi que nous travaillons sur l'élaboration d'une stratégie pour permettre d'impulser une dynamique sur le territoire en s'appuyant sur nos forces et nos atouts. Je rappelle que le positionnement politique de la commission est de se concentrer sur les habitants et leur garantir un bon cadre de vie. Cependant, nos jeunes restent une priorité mais n'excluent en aucun cas les autres typologies d'habitants mais nous sommes convaincus que pour inverser la tendance démographique et impulser une dynamique sur le territoire, il convient de mener une stratégie au profit des jeunes et ainsi de les faire rester sur notre territoire ou de leur donner envie d'y revenir si leurs études les ont conduits à quitter le territoire. Nous savons pertinemment que pour répondre à leurs attentes, il convient d'améliorer l'offre tout en restant réaliste et conscient de nos moyens financiers. L'étude a été menée de façon concertée et s'appuie ainsi sur une vision globale des acteurs du territoire (élus, techniciens, citoyens, acteurs économiques, acteurs touristiques) avec en plus, l'expertise du cabinet Praxidev pour disposer d'une prise de recul face à notre environnement, l'apport de retours d'expériences et de conseils adaptés à la particularité de notre territoire.

Je vais vous restituer l'étude des nouvelles dynamiques territoriales ce qui va vous permettre de visualiser les enjeux de demain bien que cela fait des années que nous essayons d'y répondre.

Les compétences de ce pôle nouvelles dynamiques territoriales, les compétences qui composent cette commission sont le tourisme, le sport, la culture, les loisirs, la vie associative, l'enfance, la jeunesse, les maisons nature et tout ceci avec le bras armé de l'office de tourisme.

Le sens politique de la commission, les nouvelles dynamiques territoriales c'est construire pour les dix ans à venir avec et pour les associations, les entreprises, les habitants et en particulier pour les jeunes, un développement équilibré, durable et harmonieux du territoire en conjuguant des domaines et des expériences et en s'appuyant sur notre identité et nos atouts. De façon plus détaillé, je précise :

- Construire, marque le souhait de créer une nouvelle méthode de travail
- 10 ans, c'est l'horizon du projet de territoire avec et pour souhait d'associer les acteurs publics et privées à la décision
- Un développement qui devra être équilibré, durable et harmonieux et qui vise l'équilibre des projets entre les parties du territoire, empreints de l'exigence du développement durable
- Conjuguer des domaines d'actions, des expérimentations exprime ici la volonté de transversalité pour plus de richesse des projets et de la promotion du droit à l'expérimentation

Procès-verbal

- Notre identité et nos atouts soulignent le caractère rural du territoire offrant un cadre de vie de qualité

La méthode employée pour atteindre les objectifs fixés avec toujours l'appui du cabinet Praxidev, spécialisé dans le développement local pour disposer d'une fine analyse des données sociodémographiques du territoire, d'une capacité de projection, d'une prise de recul, mettre en place une aide méthodologique, également un diagnostic des atouts et des forces du territoire et notamment bien entendu ceux de Guingamp-Paimpol Agglomération et une aide à l'identification d'enjeux croisés aux regard des compétences de la commission et engager une transversalité raisonnée.

Sur la démarche, il y a eu 4 étapes. L'étape n°1, c'est l'élaboration d'un diagnostic d'attractivité et de qualité de vie de notre territoire. L'étape n°2, création de personae, nous avons imaginé des personnes qui rencontrent des problématiques du quotidien. Ces personae ont été travaillés et analysés sur des temps de concertation avec beaucoup d'acteurs. Ensuite, on se doit à l'étape n°3 la révélation d'une promesse de développement territorial à l'issue des travaux de groupe. Cette promesse est de faire de notre agglomération un territoire de mille vies. Un territoire de mille vies c'est quoi ; c'est tout simplement un territoire qui possède de multitudes forces et atouts afin que chacun puisse y trouver d'épanouissement qu'il recherche lui-même et pouvoir donner un propre sens à sa vie. L'étape n°4, co-construction pour traduire la promesse en actions opérationnelles et c'est l'objet de la demande de validation de ce soir.

Pour appréhender l'étude et son plan d'actions, il faut considérer que l'étude a reposé sur un diagnostic de territoire, de travaux de groupes réalisés avec des élus, des techniciens, des acteurs économiques et touristiques, le conseil citoyen afin d'éviter des propositions hors sol. Pour pouvoir aboutir à l'élaboration du plan d'actions. Dans tous cela nous avons des points de vigilance :

- Certaines compétences qui n'ont pas été identifiées dans la commission comme la mobilité, l'habitat et la santé transparaissent dans l'étude. En effet, ce sont des enjeux incontournables en lien avec ces compétences qui sont ressortis lors des travaux de groupe.
- Le plan d'actions est une proposition qui à ce stade à fait l'objet d'un avis favorable de la commission du 28 mars dernier.
- Le plan d'actions lui-même est issu des temps de concertation organisés durant l'étude et feront l'objet de futurs échanges avec des élus et services pour leur intégration dans les feuilles de route des services mais également avec des partenaires extérieurs qui pourraient être pilotes de certaines actions.

Les partis pris de l'élaboration de la stratégie sont simples, c'est une stratégie tout simplement au service des habitants et de nos futurs habitants, une stratégie qui va conforter l'identité rurale du territoire et la mise en valeur de la richesse et la diversité du territoire. J'ajouterai une stratégie qui de doit d'anoblir notre territoire et attirer davantage.

Les orientations et les axes avaient déjà été présentés et validés lors du Conseil d'agglomération du 27 septembre 2022. Nous avons validé les grandes orientations. La grande orientation n°1 est de développer un parcours d'accueil et d'accompagnement au quotidien avec l'axe 1 qui est de maintenir et développer les services de première nécessité pour les habitants. L'axe 2 qui est d'accueillir et intégrer les nouveaux habitants ; compléter le parcours résidentiel en adaptant le parc de logements aux besoins d'aujourd'hui et de demain et en mutualisant les financements pour accélérer la production de logement. La grande orientation n°2 qui avait été validée est de favoriser le développement de lien social et l'épanouissement qui est de favoriser un ancrage, un attachement local (axe n°1). On doit pour cela renforcer la visibilité des actions et équipements du territoire en affirmant un réel positionnement pour notre territoire et cultiver ses singularités. Communiquer, la communication a un rôle important sur les atouts de notre territoire en préservant et valorisant le patrimoine et la culture locale. L'axe n°2 qui est de favoriser l'insertion professionnelle, la stabilité de l'emploi, l'insertion des jeunes, chômage et l'inadéquation de l'emploi. Pour cela et vous le savez tous, nous devons améliorer l'offre d'accueil des entreprises et accompagner leur développement en favorisant l'emploi et l'entrepreneuriat local. Nous devons favoriser l'insertion professionnelle, la stabilité de l'emploi, l'insertion des jeunes, chômage et inadéquation de l'emploi en facilitant

Procès-verbal

l'insertion professionnelle et notamment des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'axe n°3 de cette stratégie est d'animer, et c'est important aujourd'hui, le territoire et susciter des rencontres. C'est-à-dire, consolider des relations sociales et la vie citoyenne en améliorant l'accueil des nouveaux arrivants, en développant, en structurant et en accompagnant la vie associative, en donnant de la visibilité à l'offre de loisirs que ce soit la culture, le sport, le tissu associatif, en développant de l'animation et des événements ainsi que des lieux de convivialité pour faciliter les rencontres.

Enfin, le plan d'actions finalisé dont certaines ont été perçues comme prioritaires. Je précise que les actions identifiées pourront être portées par des acteurs et partenaires autre que l'agglomération. In fine, on veut faire de ce territoire un territoire de mille vies, un territoire qui possède de multitudes forces et d'atouts et que chacun puisse y trouver son confort et pouvoir donner un sens à sa vie. Entre toutes les actions de ce plan d'actions qui vont vous être proposées il y a un point de convergence « prendre soin d'hier, accompagner aujourd'hui et penser demain ». les mots qui sont sortis des groupes de travail ; souci, bienveillance, l'attention à autrui, la douceur de vivre et la sollicitude.

Les principales actions retenues et sur lesquelles vous devez vous prononcer :

Consolider et élargir le dispositif Pass – Engagement
Intégrer dans le contrat local de santé un volet santé mentale pour favoriser le bien être psychologique
Accompagner le recrutement d'un-e chargé-e de la vie étudiante
Développer une offre de restaurant inter-administratif en lien avec les établissements d'enseignement supérieur
Développer une stratégie de communication adaptée à la cible jeune: enquête sur les pratiques de communication
Développer une offre de location à destination des saisonniers et des étudiants
Promouvoir les nouveaux modes d'habitat : habitat intergénérationnel, inclusif...
Renouveler les canaux de communication à destination de la population (coordination entre GPA, les communes et l'OT...)
Accompagner le développement de dispositif d'insertion par l'activité économique
Faciliter la création de lieux de vie dans les communes

Vincent LE MEAUX il est important de prendre connaissance des exemples qui sont donnés autour des actions prioritaires car il va falloir ensuite les décliner et les financer. Il y a des choses déjà en cours et d'autres qu'il va falloir mettre en œuvre. Quand on parle de « consolider et élargir le dispositif Pass-Engagement » c'est de notre volonté de le faire et il faudra pour maintenir et engager plus nos jeunes dans une démarche sur notre territoire nous mobiliser. Mais pas que, les communes peuvent aussi abonder des systèmes d'engagements citoyens. Il nous fait valider ce plan d'actions pour le mettre désormais en œuvre. Quand on dit que sur Guingamp-Paimpol Agglomération il va falloir travailler sur la santé mentale c'est qu'on a constaté, malgré la présence d'un hôpital spécialisé sur le territoire, que ce n'est pas simplement l'affaire de cet hôpital mais de tous les acteurs publics sur le territoire ; les maires, les élus, les associations qui peuvent un jour faire face à une situation délicate en matière de santé mentale. Sujet important car nous avons un territoire à forte addiction et un taux suicidaire élevé malheureusement nous sommes dans les scores les plus élevés de Bretagne et de France. Quand on identifie cela ce n'est pas simplement les élus qui les identifient mais bien tous les acteurs économiques, associatifs du territoire. Au travers de cette actualisation de nos ambitions et de nos actions nous sommes vraiment touchés tout de suite par ce plan d'actions.

Procès-verbal

Virginie DOYEN souhaite mettre l'accent sur ce travail qui a été fait et remercie Josette Connan et toute l'équipe car c'est un travail qui a demandé beaucoup de temps et d'investissement. Quand on voit tous ces axes ces enjeux ça paraît lourd, si vous avez lu le document vous avez vu qu'il a des choses qui précisent les actions qui vont être menées. Il y a eu une réelle co-construction de ce document que ce soit les services, les élus, les acteurs autour de cette dynamique territoriale au niveau jeunesse, environnement, culture et ça montre bien une transversalité et c'est un atout sur notre territoire. Parfois il faut prendre de la hauteur pour voir les choses de manière globale et parfois chacun regarde dans sa thématique ou son domaine mais là c'est vraiment une réflexion globale qui va de l'habitat en passant par le jeune en général. Je vous conseille de vous attarder sur la lecture de ce document et que derrière ce cache une vraie dynamique pour accueillir mais également pour conserver les jeunes. Mettre en avant que les actions ce n'est pas forcément un financement, des actions vont être partenariales ou finalement il y aura très peu de financement et assez simple à mettre en place. En rassemblant des petites pierres on arrive à faire un grand édifice et celui-là vaut le coup de s'y attarder.

Vincent LE MEAUX cela nous permet effectivement de prendre de la hauteur, nous avons des sujets qui sont dans la nouvelle dynamique territoriale mais je reçois des courriers de maires qui demandent que fait l'agglomération pour mieux assurer les services publics sur le territoire et l'accessibilité vous retrouvez dans ce document des axes écrits concernant cette meilleure adéquation de l'offre de service public communautaire au niveau communal. Si on vote cet axe ce soir, l'agglomération s'engage à travailler, et je sais que ça répondra à des questions de certains maires du territoire. Cela a été bien identifié et cela ne veut pas dire que ça va coûter cher mais ça veut dire que l'agglomération s'engage. Une fois voté, je me référerai à ce document-là qui vient décliner le projet de territoire. J'espère que vous avez bien mesuré les propositions qui sont dans ce document. Quand on dit qu'il faut créer « une offre de restauration inter-administrative sur notre territoire secteur guingampais » ça peut renvoyer à ce qui peut se passer sur le secteur paimpolais mais ça interroge aussi l'ensemble des acteurs. Si on vote ce soir, va falloir travailler avec la Ville de Guingamp, avec les différentes administrations d'Etat et les associations et les jeunes pour savoir comment on pourrait constituer cette démarche avec engagement de produits locaux, circuits courts, ... Document majeur et concret. Ce travail d'un an et demi correspond à des discussions qui ont été co-construites et pas simplement les élus de l'agglomération mais bien au-delà des acteurs économiques, associatifs et la société civile.

Marie-Françoise LE FOLL pour avoir participé à tous ces travaux, je souhaite remercier l'ensemble du groupe pour la qualité de ces réflexions et tous ces apports qui ont pu être cités aujourd'hui. Par rapport à cette histoire de restaurant, l'idée est aussi de créer du lien entre des personnes d'une même ville et que les personnes puissent se rencontrer dans ce lieu de restauration et d'être eux-mêmes porteurs de projets et d'envies de mettre des choses en place.

Richard VIBERT il y a un point qui est absolument crucial quand on parle du maintien des jeunes c'est l'habitat afin d'engendrer ce qui suit c'est-à-dire le domaine associatif, les mobilités, ... Si nous n'avons pas la possibilité de loger les jeunes sur notre territoire, car les atouts on les a déjà, ce qu'on a pas c'est l'habitat. Aujourd'hui, même si les communes ont des bâtiments qu'ils n'utilisent pas ne sont pas en capacité de créer de l'habitat dans ces bâtiments. Les communes ont besoin d'un soutien de l'agglomération à ce niveau-là car la commune seule ne pourra pas la faire. Il faut continuer d'être vigilant sur le PLUi et qu'on ne se menotte pas à ne plus pouvoir avancer pour les années à venir.

Vincent LE MEAUX nous avons effectivement bien identifié les nouveaux modes « d'habiter » et il nous faut lancer cette réflexion au-delà de nos modes habituels du PLH, savoir comment on habite et quand on est étudiants ou saisonniers quelle est l'offre de location sur le territoire et comment l'agglomération va y mettre les moyens. Cela fait partie de nos objectifs rapides.

Procès-verbal

Richard VIBERT je pense qu'il faut associer les entreprises. Les grosses entreprises qui ont énormément d'emplois sont demandeuses de ces habitats mais je pense qu'il faut les mettre dans la boucle et peut être qu'ils mettent la main à la poche.

Josette CONNAN il faut qu'on anime des réseaux d'acteurs, de socio-professionnels, ...
Je précise que cette commission « Nouvelles Dynamiques Territoriales » est très transversale mais ça ne modifie en rien le périmètre des autres commissions.

Elisabeth PUILLANDRE dans le domaine de l'habitat des personnes saisonnières en particulier, on mène actuellement un travail dans le cadre d'une étude pour laquelle nous allons bientôt avoir une restitution. L'habitat saisonnier est une problématique qui me semble devoir être portée par l'agglomération parce que nous avons beaucoup de mal aujourd'hui à trouver les modes de financements. Si nous voulons avancer sur ce sujet il faut qu'on soit véritablement moteur.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le plan d'actions et sa mise en œuvre.

Vincent LE MEAUX d'une certaine manière c'est un programme électoral. Pour ceux qui n'ont pas beaucoup d'idées en 2026 vous pourrez y trouver plein d'idées pour vos communes dans ce plan d'actions. En terme de travail nous sommes dans la proximité avec nos concitoyens et on voit qu'il y a des idées qui circulent et les faire remonter dans les Conseils d'agglomération c'est pas simple mais en tous les cas le travail qui a été fait, était d'avoir des stratégies, des enjeux et de les décliner en actions. D'une certaine manière on répond à la demande de nos concitoyen-nes.

DEL2023-05-111

TOURISME, CULTURE ET SPORT

MILMARIN : RÉVISION DES TARIFS ENTRÉES VISITEURS INDIVIDUELS

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin comprend deux espaces d'exposition (le Musée Mémoire d'Islande et l'exposition interactive L'Appel du Large), un fond documentaire consacré à la marine marchande et une boutique spécialisée sur la thématique maritime et patrimoniale. Le centre est aussi relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT. Tout au long de l'année, de nombreuses animations sont proposées aux visiteurs : ateliers, visites guidées, balades commentées. Les groupes sont également accueillis.

Le partenariat avec l'association Plaeraneg Gwechall, gestionnaire de l'espace Mémoire d'Islande depuis 2018, étant caduque au 31 mars 2023 (et au 27 juin 2023 en ce qui concerne la mise à disposition des locaux), la partie Mémoire d'Islande est fermée au public et l'Agglomération n'assure plus de vente pour le compte de l'association à compter du 9 mai 2023.

L'Agglomération récupère l'entière gestion des espaces d'exposition et donc l'entièreté des recettes affiliées, il n'y a plus lieu de procéder à une rétrocession pour l'association.

Les tarifs d'entrée pour les visiteurs individuels, groupes, les animations et certains tarifs de la boutique doivent nécessairement être remis à jour :

- de manière provisoire à partir du 9 mai 2023 puisque l'équipement ouvre avec un seul espace d'exposition (baisse temporaire de la recette)
- à l'été 2023 un espace temporaire devrait rouvrir justifiant une nouvelle modification des tarifs (hausse de nouveau aux mêmes tarifs que dans le fonctionnement initial), dans l'attente du remplacement définitif de l'espace Mémoire d'Islande qui devrait intervenir en 2024.

Procès-verbal

1. Tarifs d'entrée pour les visiteurs individuels

a- Le temps de l'ouverture à une seule exposition : 9 mai 2023 à l'été

	Tarif
Plein tarif	4.00€
Tarif réduit*	3.20€
Abonné	2.80€
Séjour OIT, CE, Toutéla	3.60€
0-5 ans	0.00€

b- Lors de la réouverture du deuxième espace : à partir de l'été 2023

	Tarif
Plein tarif	5,80€
Tarif réduit*	3,20€
Abonné	4,00€
Séjour OIT, CE, Toutéla	5,20€
Pass famille (2 adultes, 2 enfants > 11 ans)	16,00€
0-5 ans	0.00€

*Tarif réduit : 6-11 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, enseignants, personnes en situation de handicap.

1.1 Tarif journée des loisirs 2022

Depuis 2019, Milmarin participe à la **Journée des loisirs en Bretagne**. Organisée au printemps, celle-ci permet de mettre un coup de projecteur sur les sites de loisirs de la région, et de lancer la saison touristique estivale. En 2022, il a été proposé de coordonner une action tarifaire à l'échelle régionale à l'occasion de cette journée : 1 entrée achetée = 1 entrée à -50%. Il revient aux structures participantes de définir les modalités précises.

Milmarin disposant d'un tarif réduit, d'un tarif abonné et d'un pass famille, il est proposé de faire bénéficier de cet événement ceux qui ne rentrent pas dans ces catégories : 1 entrée plein tarif acheté = 1 entrée à -50%.

Ce nouveau tarif « événementiel » pourra être mobilisé dans le futur pour un autre événement spécifique ou d'envergure engageant l'équipement à cette réduction.

1.2 Tarif journée des loisirs 2023

En 2023, l'opération régionale est renouvelée le 9 avril avec une nouvelle proposition tarifaire : 1 entrée achetée = 1 entrée gratuite (sur le tarif le moins cher).

c- Tarifs des animations pour les visiteurs individuels

		Tarif	
Visite guidée	Qu'elle porte sur l'un des deux espaces d'exposition ou les deux, la visite guidée est au tarif d'entrée et donne accès aux deux espaces.	Plein	5.80€
		Réduit	3.20€
		Abonné	4.00€
		0-5 ans	0.00€
La malle aux Mil'Histoires	Contes maritimes à partir de 5 ans.	Plein	4.00€
		Réduit	3.20€
		0-5 ans	0.00€
Balade patrimoine	Balade guidée à Ploubazlanec.	Plein	4.00€
		0-5 ans	0.00€

Procès-verbal

Balade patrimoine augmentée	Balade patrimoine à l'aube ou au coucher du soleil, augmentée de témoignages sonores, rencontre avec des pêcheurs et moment convivial en fin de balade.	Plein	6.00€
		0-5 ans	0.00€
Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon	Visite guidée d'une chapelle de la commune en lien avec la grande pêche.	Plein	2.50€
		0-5 ans	0.00€
Récit de marin	Visite de l'exposition L'Appel du large accompagnée par un marin.	Plein	4.00€
		Réduit	3.20€
		Abonné	2.80€
		0-5 ans	0.00€
Matelot d'un jour	Atelier pour apprendre à faire des nœuds marins.	Plein	3.50€
Le trésor de l'Oncle Ernest (1h-1h30)	Visite ludique des deux espaces d'exposition à destination des familles et enfants à partir de 7 ans (anciennement : Enquête au musée)	Plein	5.80€
		Réduit	3.20€
		0-5 ans	0.00€
Conférence, projection	Événement ponctuel organisé en dehors de Milmarin avec des partenaires	Plein	2.00€
Jeu de piste à Ploubazlanec	Evenement annuel ; 2€ par équipage.	Plein	2.00€

d- Tarifs d'entrée spécifiques pour les groupes

GROUPES à partir de 10 pers	Tarif par personne	
	Visite des deux espaces d'exposition	
Visite d'un seul espace		3.20€
Randonnée dans Ploubazlanec		3.50€
Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon		2.00€
Randonnée + visite guidée chapelle		4.00€
Atelier matelotage		
- en plus de la visite d'un espace		2.00€
- en plus de la visite des deux espaces		0.00€

GROUPES SCOLAIRES	Tarif par élève	
	Visite des deux espaces d'exposition	
Visite d'un seul espace		2.00€
Randonnée dans Ploubazlanec		2.00€
Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon		1.50€
Randonnée + visite guidée chapelle		2.50€
Atelier matelotage		
- en plus de la visite d'un espace		1.50€
- en plus de la visite des deux espaces		0.00€
La Malle aux Mil'histoires		
- à Milmarin		2.00€
- < 30 élèves, à l'école		3.00€
- > 30 élèves, à l'école		2.00€
Le Tour du monde du jean, 1h d'animation + prêt de l'installation pour une semaine		90.00€

GROUPES OIT ET COMITES	Tarif par personne	
	Visite des deux espaces d'exposition	
Visite d'un seul espace		3.00€

Procès-verbal

D'ENTREPRISE	Randonnée dans Ploubazlanec	3.20€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon	1.80€
	Randonnée + visite guidée chapelle	3.60€
	Atelier matelotage	
	- en plus de la visite d'un espace	1.80€
	- en plus de la visite des deux espaces	0.00€

Groupes : à partir de 10 personnes.

Un accompagnateur gratuit à partir de 40 personnes sauf pour les scolaires et maisons de retraite : tous les accompagnateurs gratuits.

e- Tarifs pour les visites à distance

Suite aux périodes de fermeture de l'équipement en 2020-2021 du fait de la pandémie de Covid-19, et dans l'attente de pouvoir accueillir des groupes importants de nouveau, il est proposé de concevoir des visites à distance, pour les Ehpad et maisons de retraite qui ne peuvent se déplacer en ce moment, pour des groupes scolaires ailleurs en France qui n'ont pas le budget pour un voyage scolaire en Bretagne, pour des universités du temps libre ou autres groupes d'adultes qui cherchent des activités sans avoir à se déplacer.

La visite à distance pourra servir de produit d'appel pour une visite sur place, et permettra de diversifier les recettes.

Le tarif est fixé à 30€ pour 2h de visite, quel que soit le nombre de participants dans le groupe. L'animateur est connecté en direct avec le groupe et peut répondre aux questions, lancer des vidéos, des photos, des diaporamas préparés en avance.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider les nouveaux tarifs de Milmarin.

DEL2023-05-112

TOURISME, CULTURE ET SPORT

MILMARIN : RÉVISION TARIFS BOUTIQUE

Milmarin dispose d'une boutique pour approfondir la découverte du patrimoine maritime du territoire : ouvrages, DVD, cartes postales, jeux... sont à la disposition de petits et grands pour poursuivre la visite, se documenter et s'amuser sur les thèmes traités à Milmarin.

Il est convenu de traiter majoritairement avec des entreprises, librairies, auteurs et artistes du territoire afin de proposer les articles au prix public et de valoriser l'économie et la création locale.

Suite à l'augmentation régulière des prix des livres par les éditeurs, il est précisé que les livres sont vendus à Milmarin au prix figurant sur le produit, jusqu'à écoulement du stock à l'ancien tarif et achat de livres au nouveau tarif augmenté.

Il est rappelé les délibérations n°D2017-12-18 B, 2018-02-33, D20180915, D20190113, D20190517, DEL20190812, DEL20190913, DEL20191118, DEL202009-284, DEL2021-07-132, DEL202109-161, DEL202112-268, DEL202204-048, DEL202205-088 et DEL2022-07-152 fixant les tarifs suivants :

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE
LIVRES			
2000 ans de commerce maritime	Fremond, Mirambet	6,73 €	8,90 €
300 ans d'Hydrographie française	Gilles Bessero et Hélène Richard	6,80 €	9,00 €
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O. Chapuis	38,40 €	60,00 €

Procès-verbal

400 ans d'innovation navale	Griset	23,20 €	29,00 €
A bord de l'aquarius	Lelio Bonaccorso, Marco Rizzo	12,20 €	19,00 €
A Islande !	Ian Manook	15,88 €	21,00 €
A l'ancre de chine	Tanneau	8,00 €	10,00 €
A virer ! La grande pêche aujourd'hui	Ferrier	24,00 €	30,00 €
Abord	Fagoo / Gueuret	18,40 €	23,00 €
Aller-retour pour la mer	Agathe Demois	12,79 €	16,90 €
Anita Conti, portrait d'archives	Clotilde Leton	12,20 €	19,00 €
Ar Men	Jean-Pierre Abraham	5,12 €	8,00 €
Ar men, l'enfer des enfers	Lepage	16,80 €	21,00 €
Ar mor, marins, ports et bateaux de Bretagne	Queffelec	15,96 €	19,95 €
Au temps héroïque de la marine à voile	Jeff Falmor	16,00 €	25,00 €
Au-delà de la mer	Paul Lynch	15,05 €	19,90 €
Avec l'Exilée à Sinaia, Bucarest, Venise	Pierre Loti et Carmen Sylva	13,99 €	18,50 €
Avec vue sous la mer	Kader	14,32 €	17,90 €
Aziyadé	Pierre Loti	7,49 €	9,90 €
Aziyadé BD	Franck Bourgeron	12,39 €	19,30 €
Baleine rouge	Michelle Montmoulineix	12,42 €	13,90 €
BD "Bleu Pétrole"	Gwenola Morizur	14,29€	18,90 €
BD Perdu en mer	Cerisier	8,13 €	12,70 €
BD Pierre Loti, une vie de voyageur	Didier Quella-Guyot, Alain Quella-Villéger, Pascal Regnaud	15,80€	20,90€
BD Voyage aux îles de la Désolation	Lepage	19,71 €	26,00 €
Besoin de mer	Hervé Hamon	5,22 €	6,90 €
Bleu piscine	Pauline Guillerm	9,07 €	12,00 €
Bluff	David Fauquemberg	12,80 €	20,00 €
Brest à quai	Roudeau, Le Roy	21,92 €	29,00 €
Breton : guide de conversation	Editions Bonhomme de chemin	6,73 €	8,90 €
Brèves de mer	Bernard Lunet	10,00 €	12,00 €
Bugaled Breizh, 37 secondes	Pascal Bresson, Erwan Le Saëc	12,80 €	20,00 €
Cap Horn, une vie, un mythe	Brigitte et Yvonnick Le Coat	29,84 €	39,50 €
Cap-hornières	Fañch Rebours	13,61 €	18,00 €
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5,67 €	7,50 €
Car-ferries et court-courriers	Rémy	36,00 €	45,00 €
Cargo (jeunesse)	Jérôme Peyrat et Adèle Tariel	9,83 €	13,00 €
Cargo	Marianne Rötig	9,92 €	12,50 €
Carnet de bord illustré : la fabuleuse histoire de Guirec et Monique	Guirec Soudée	16,56 €	21,90 €
Carnet du Goëlo	SEHAG	6,15 €	8,00 €
Carnet du Goëlo – numéro exceptionnel	SEHAG	7,00 €	10,00 €
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00 €	12,00 €
Catalogue Milmarin ALL	GPA		12,00€
Catalogue Milmarin ANG	GPA		12,00€
Catalogue Milmarin BRE	GPA		12,00€
Catalogue Milmarin FRA	GPA		12,00€
Cette éternelle nostalgie. Pages de journal (1878-1911)	Pierre Loti	8,92€	11,80€
Cimetière de bateaux	Roparz	20,00 €	25,00 €
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	13,31 €	17,60 €
Coffret Jón Kalman Stefánsson	Jón Kalman Stefánsson	19,96 €	26,30 €

Procès-verbal

Conteneurs	Kelig-Yann Cotto	20,00 €	25,00 €
Contes au fil de l'eau	Maupassant	1,51 €	2,00 €
Contes populaires de la mer et des marins	Lomenec'h	12,17 €	15,21 €
Copain des mers	Arbelot	12,40 €	15,50 €
Cunard, les majestés de l'Atlantique et leur concurrents	Hilion	35,20 €	44,00 €
Dans la nuit de l'Iroise	JF Masson	15,92 €	19,90 €
Dans les tempêtes du Cap Horn	Alfred Beaujeu	14,08 €	22,00 €
Décode l'alphabet de la mer !	Britz et Lagadec	9,79 €	12,95 €
Delmas-Vieljeux, l'histoire d'une compagnie maritime rochelaise	collectif	24,00 €	30,00 €
Des mers du nord aux mers du sud	Tanneau	6,40 €	8,00 €
Deux années sur le gaillard d'avant	Richard henry dana	8,70 €	11,50 €
Deux crevettes	Anouck Boisrobert et Louis Rigaud	9,00 €	11,90 €
D'île en île	Jean-François Masson	15,60 €	19,50 €
Eldorado	Laurent Gaudé	3,91 €	6,10 €
Embarqué	Christian Cailleux	15,36 €	24,00 €
En dérive	Roger Vercel	9,60 €	15,00 €
En mer, pas de taxis	Roberto Saviano	16,00 €	25,00 €
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6,58 €	8,70 €
Entre terre et mer 1. Le jeune saisonnier	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre-Neuvas	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 3. La belle lavandière	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Escape game, l'étrange maison du capitaine	Zéphiriel et Margot Briquet	8,29 €	12,95 €
Faudacq : entre terre et mer	André Soubigou	10,50 €	15,00 €
Femmes d'aventures	collectif	9,92 €	12,50 €
Festival du méchant marin	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Fortune de mer	Clément Belin, Costès	12,80 €	20,00 €
Géant des mers chaudes	Anita Conti	6,96 €	9,20 €
Goëlo	Chartier Le Floc'h	21,60 €	27,00 €
Goëlo terre d'histoire	SEHAG	14,37 €	19,00 €
Graine d'écume, la malédiction de St-Budoc	Connan	12,00 €	15,00 €
Grandeur des îles	Odette de Puigaudeau	6,58 €	8,70 €
Guide Balades en Pays de Paimpol	Quyen, APLP	15,00 €	15,00 €
Guide de la pêche à pied en Bretagne	Le Floch-Prigent	7,92 €	9,90 €
Guide des plus beaux musées maritimes d'Europe	Stéphane Mahieu	14,74 €	19,50 €
Guide randonnées pédestres et cyclo	GPA		3,00 €
Gustave à la mer	Alain Quella-Villéger	18,15€	24,00 €
Henri Rivière, le beau pays de Bretagne	Olivier Levasseur et Yann Le Bohec	9,75 €	12,90 €
Histoire de la navigation en 100 objets	Pickthall	23,20 €	29,00 €
Horn	Alain Emery	7,04 €	11,00 €
Ils étaient six marins de Groix	Queffélec	17,20 €	21,50 €
Islande route n°1	Claude Marchalot	18,40 €	23,00 €
Issac le pirate vol.1 à 6	Blain	9,60 €	12,00 €
Je découvre les comptines bretonnes	Collectif	9,00 €	11,90 €
Jérusalem	Pierre Loti	5,82€	7,70€
Jeunesse	Joseph Conrad	1,51 €	2,00 €
Joshua ou la mer des histoires	Ratel	7,20 €	9,00 €
Jules Verne et la mer	Samuel Sadaune	16,00 €	25,00 €
Krouman	Fanch Rebours	10,24 €	16,00 €
L. Faudacq, carnet de croquis	Porée	28,00 €	35,00 €
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	4,99 €	7,80 €

Procès-verbal

L'aventure à Terre-Neuve	Dominique Le Brun	7,04 €	11,00 €
L'étoile au soleil de minuit – de Brest au cercle polaire	Anne Smith	12,80 €	20,00 €
L'île Vierge	Emmanuel Lepage et Goulc'han Kervella	12,85€	17,00€
L'incroyable destin d'Anita Conti, pionnière de l'océanographie	Fleur Daugey	4,16 €	6,50 €
L'invention des dimanches	Gwenaëlle Abolivier, Marie Détrée	12,85 €	17,00 €
L'océan est mon frère	Jack Kerouac	14,36 €	19,00 €
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8,47 €	11,20 €
La Bretagne vivante	Charles Géniaux	14,08 €	22,00 €
La cabane du douanier de Loguivy-de-la-Mer	Bernard Lunet	13,00 €	15,00 €
La déco du marin	Patrick Moreau	9,60 €	15,00 €
La fabuleuse histoire de la morue	Mark Kurlansky	15,10 €	20,00 €
La Galilée	Pierre Loti	5,79 €	7,65 €
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3,41 €	4,50 €
La grande histoire vue de la mer	Buchet	24,00 €	30,00 €
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,01 €	7,95 €
La grande pêche	Jean-Yves Delitte, Jean-Benoît Héron	18,90€	25,00€
La loi de la mer	Davide Enia	5,59 €	7,40 €
La lumière enchaînée	Queffélec	15,16 €	18,95 €
La lune est blanche	François et Emmanuel Lepage	19,20 €	30,00 €
La marine marchande française 1939-1945	Jean-Yves Brouard	16,58 €	27,00 €
La Mer	Piotr Karski , Lydia Waleryszak	12,79 €	16,90 €
La morue	Loïc Josse	44,98 €	59,50 €
La mouette et la croix	Queffélec	18,00 €	22,50 €
La pêche en Islande	Pfister-Langanay	3,08 €	5,00 €
La poule qui fit le tour du monde	Guirec Soudée	9,75 €	12,90 €
La promesse de l'océan	Françoise Bourdin	4,45 €	6,95 €
La sagesse de la mer	Björn Larsson	5,44 €	7,20 €
La Terre est bleue, Atlas de la mer au XIXe siècle	Coutensais	23,92 €	29,90 €
La vagabonde des mers	Ella Maillart	7,33 €	9,70 €
La voile tendue	Queffélec	15,96 €	19,95 €
L'Abeille liberté	Hurel	28,00 €	35,00 €
Larguons les amarres !	Emmanuel Cerisier	9,76 €	12,20 €
L'Astrolabe, le passeur de l'Antarctique	Buiron, Dugast	28,00 €	35,00 €
Le bahut du Maure	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	6,96 €	9,20 €
Le bosco de Kerpallud	Corlouer	15,20 €	19,00 €
Le canal de Panama, un siècle d'histoire	de Banville	31,20 €	39,00 €
Le cœur en Islande (intégrale)	Makyo	18,87 €	24,95 €
Le dernier mousse	Francisco Coloane	5,82 €	7,70 €
Le désert	Pierre Loti	5,79€	7,65€
Le dragon rouge, nouvelles du trégor goëlo	Collectif	9,60 €	15,00 €
Le Grand départ, Charcot et le Pourquoi Pas ?	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Le Grand Marin	Poulain	6,27 €	8,30 €
Le grand métier	Jean Recher	7,79 €	10,30 €
Le jour ne se lève pas pour nous	Robert Merle	5,52 €	7,30 €
Le livre de la pitié et de la mort	Pierre Loti	6,17€	8,15€
Le magicien des mers	Yves Hugues	1,93 €	2,55 €

Procès-verbal

Le marabout, la perruche et le singe	Alain Quélla Villéger	17,24€	22,80€
Le marin de Gibraltar	Marguerite Duras	5,91 €	9,20 €
Le mousse du Pescadou	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	7,03 €	9,30 €
Le navire poursuit sa route	Nordahl Grieg	7,56 €	10,00 €
Le Paquebot	Pierre Assouline	15,88 €	21,00 €
Le Pasteur 1938-1980	Jean-Yves Brouard	17,81 €	29,00 €
Le Phare	Queffélec	15,16 €	18,95 €
Le phare aux oiseaux	Michael Morpugo	12,47 €	16,50 €
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	6,12 €	8,10 €
Le pirate le plus terrible du monde	Petitsigne, Allag	8,80 €	11,00 €
Le procès de l'Amoco Cadiz	Arzel	17,00 €	20,40 €
Le roman d'un enfant	Pierre Loti	7,11€	9,40€
Le roman d'un Spahi	Pierre Loti	7,11€	9,40€
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	5,22 €	6,90 €
Les Abeilles, des navires, des hommes	Gazengel	24,00 €	30,00 €
Les animaux du bord de mer	S. Heusser	3,78 €	5,00 €
Les bateaux	Mes ptits docs	5,98 €	7,90 €
Les bateaux ivres – l'odyssée des migrants en Méditerranée	Jean-Paul Mari	12,16 €	19,00 €
Les bords de mer - mon cahier d'observation et d'activités - 4/7 ans	François Lasserre, Isabelle Simler	6,73 €	8,90 €
Les Bretagne de Pierre Loti	Association Pierre Loti à Paimpol	22,00€	22,00€
Les chaos de Bréhat	Daniel Cario	5,09 €	7,95 €
Les combats et l'honneur des forces navales françaises libres	Schlumberger	19,48 €	24,35 €
Les coquillages de nos côtes	M. Le Quement	3,78 €	5,00 €
Les cormorans	Edouard Jouselin	15,12 €	20,00 €
Les Côtes d'Armor à pied, topoguide	Fédération Française de Randonnée	11,27 €	14,90 €
Les damnées de la mer – femmes et frontières en Méditerranée	Camille Schmoll	15,12 €	20,00 €
Les derniers jours de Pékin	Pierre Loti	5,82 €	7,70 €
Les Désenchantées	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Les fils du pêcheur	Grégory Nicolas	12,80 €	20,00 €
Les fondus de l'Arctique	Seznec	9,60 €	12,00 €
Les Forces navales française libres	Bertrand	12,00 €	15,00 €
Les gens de mer	Blanken / Cadoret / Cotto	4,93 €	8,00 €
Les goélettes bretonnes, les belles heures du cabotage	Jack K Neale et Océanide	20,00 €	25,00 €
Les hommes à terre	Bernard Giraudeau	5,04 €	6,30 €
Les îles de la miséricorde	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Les invisibles	Roy Jacobsen	5,59 €	7,40 €
Les marées	Annette Lahaye-Collomb	3,78 €	5,00 €
Les marins français dans la tourmente	Antier	23,20 €	29,00 €
Les mémoires d'un des derniers Terre-neuvas tome 1 – Jours de peine sur les bancs	Francis Vallée	14,08 €	22,00 €
Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00 €
Les oiseaux de Bretagne	Gilles Bentz	3,78 €	5,00 €
Les oiseaux de mer	Philippe Garguil	2,27 €	3,00 €
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les p'tits secrets des phares	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les Pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve	Marc Moigeon	9,07 €	12,00 €

Procès-verbal

Les Pêcheurs français en Islande	Palmadotir	15,92 €	19,90 €
Les peintres officiels de la Marine	Denis-Michel Boëll	18,56 €	29,00 €
Les peintres officiels de la marine	Denis-Michel Boëll	23,20 €	29,00 €
Les plantes du bord de mer	Jean David	2,27 €	3,00 €
Les p'tits secrets des ports de pêche	Hermouet/Turlan	4,40 €	5,50 €
Les rois de l'Islande	Einar Mar Gudmundsson	8,28 €	10,95 €
Les suppliciés du Goelo	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	6,73 €	8,90 €
Les travailleurs de la mer version abrégée	Victor Hugo	4,16 €	6,50 €
Les trois dames de la Kasbah	Pierre Loti	1,51€	2,00€
Lettres du Pacifique	Henri Bourdereau	17,60 €	22,00 €
L'évasion de la goélette et autres histoires de mer	Jack London	1,93 €	2,55 €
L'incroyable aventure de Ernest Shackleton prisonnier des glaces de l'Antarctique	Baptiste Massa	4,16 €	6,50 €
L'incroyable aventure de Florence Arthaud, navigatrice intrépide	Claire Astolfi	4,16 €	6,50 €
L'Islande (livret d'exposition)	Claude Marchalot	4,00 €	5,00 €
Loguivy de la Mer Un petit port, cent histoires	Amicale du Port de Loguivy	10,00 €	12,00 €
L'or de France vol.1	Pécau	11,56 €	14,45 €
L'or de France vol.2	Pécau	11,56 €	14,45 €
Loti en Amérique	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,85€	17,00€
Loti en Oléron	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,10€	16,00€
Lumière d'été, puis vient la nuit	Jon Kalman Steffansson	6,20 €	8,20 €
Lumières dans la nuit	Musée de la Résistance en Argoat	12,00 €	12,00 €
Manuel de survie sur une île déserte	Tribaudeau, Maincent	10,36 €	12,95 €
Marin du Guil	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Matelot	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Mathurin Méheut, itinéraires	Denis-Michel Boëll	9,75 €	12,90 €
Méditerranée	Baudoin	11,27 €	14,90 €
Méditerranée amère frontière	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00 €
Mémoires de la mer	collectif	5,91 €	7,80 €
Mémoire des mots, mémoire des lieux	JP Le Buhan	12,80 €	16,00 €
Mes nœuds marins	Caroline Britz	6,37 €	9,95 €
Milles méduses	David/Wauters	12,80 €	16,00 €
Mon bateau	Roberto Innocenti	13,61 €	18,00 €
Mon frère le fou	Séra	11,04 €	17,25 €
Mon frère Yves	Loti	6,73 €	8,90 €
Mon île	Alain Lebrun	9,00 €	13,00 €
Mur Méditerranée	Louis-Philippe Dalember	4,80 €	7,50 €
Navigateur en solitaire	Joshua Slocum	6,58 €	8,70 €
Nœuds marins	Lebrun	3,74 €	4,95 €
Normandie, paquebot de légende	Saint-Dizier	11,12 €	13,90 €
Nous les noyés	Carsten Jensen	9,00 €	11,90 €
Océan	Hélène Druvert, Emmanuelle Grundmann	18,40 €	23,00 €
Océano	Rigaud	14,74 €	19,50 €
Odyssée d'un marin de la France libre	Georges Ménage	15,20 €	19,00 €
Où l'océan rencontre le ciel	Terry Fan, Eric Fan	11,34€	15,00€
Paimpol sous le regard de Faudacq	ASIA Editeur	10,50 €	15,00 €
Paimpol, la morue d'Islande et les chantiers navals Laboureur	Anne-Marie Laboureur	11,20 €	14,00 €

Procès-verbal

Paimpol, la République et la mer	Chappé	14,40 €	18,00 €
Papy Pechou, le bigorneau magique	Rublon	9,52 €	11,90 €
Paquerette, une histoire de pirates	Gaston Boyer	7,49 €	9,90 €
Pâques d'Islande	Le Braz	13,60 €	16,62 €
Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	6,58 €	8,70 €
Pawana	JMG Le Clezio	5,37 €	7,10 €
Pêche à pied	Michel Le Quement	3,78 €	5,00 €
Pêcheur d'Islande BD	Alexandre Noyer	15,05 €	19,90€
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Pêcheur d'Islande édition de l'Hermine	Pierre Loti	14,08 €	22,00 €
Pêcheur d'Islande édition illustrée	Pierre Loti	18,90 €	25,00 €
Pêcheur d'Islande poche	Pierre Loti	3,94 €	5,20 €
Pêcheurs à Islande	Leribaux, Querré	20,00 €	25,00 €
Pêcheurs de l'ouest	Editions Ouest-France	5,22 €	6,90 €
Pêcheurs morutiers, le grand métier	Fauvel	12,85 €	17,00 €
Penn Sardin, l'étonnante histoire de Joséphine Pencalet	Chérif Zananiri	11,35 €	15,00 €
phare	collectif	5,91 €	7,80 €
Pierre Loti, d'enfance et d'ailleurs	Bruno Vercier	9,60€	15,00€
Pierre Loti dessinateur, une œuvre au long cours	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	26,08€	34,50€
Pierre Loti et le Pays-Basque	Jean-Louis Marçot	22,68€	30,00€
Pierre Loti, le monde en passant	Alain Quella-villéger, Bruno Vercier	15,80€	20,90€
Pierre Loti photographe	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	28,73€	38,00€
Pilotes de Seine	Murel	22,40 €	28,00 €
Pionnières 1. Anita Conti	Nathaniel Legendre	11,30 €	14,95 €
Ploubazlanec revivre le passé	Gordon Carter	9,00 €	22,00 €
Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14,97 €	19,80 €
Pontée	Jean-Paul Honoré	12,10 €	16,00 €
Ports de Bretagne nord	Lozarc'h	16,00 €	20,00 €
Pour ce qu'il me plaist, Jeanne de Belleville première femme pirate	Laure Buisson	5,98 €	7,90 €
Promenades historiques dans le pays de Paimpol	SEHAG	18,40 €	23,00 €
P'tits secrets des ports de pêche	Turlan, Hermouet	4,16 €	5,50 €
Quai des sirènes	Verdier, Duron	10,96 €	14,50 €
Quand Paimpol armait à la grande pêche	Le Gonidec	12,00 €	15,00 €
Racleurs d'océans	Anita Conti	6,37 €	9,95 €
Rade amère	Ronan Gouézec	4,80 €	7,50 €
Ramuntcho	Pierre Loti	6,73€	8,90€
Remorqueurs de ports	Lévêque	23,20 €	29,00 €
Remorqueurs français en image	Déan	7,20 €	9,00 €
Rencontres australes et antarctiques	Emmanuel Lepage et François Lepage	6,80 €	9,00 €
Sally Jones la grande aventure	Jakob Wegelius	12,40 €	15,50 €
Sein, 18 juin 1940, ils étaient le quart de la France	Ollivier	15,60 €	19,50 €
Sentiments portuaires	Edmond Guibert	23,96 €	29,95 €
Soldats bleus - Journal intime 1914-1918	Pierre Loti	7,94€	10,50 €
Sorbonne Plage	Edouard Launet	13,60 €	18,00 €
Station de sauvetage de Pors Even en Ploubazlanec 1897-1953	François Souquet	10,00€	10,00€
Suprêmes visions d'Orient	Pierre Loti	11,20€	14,00€

Procès-verbal

Sur l'eau	Maupassant	4,01 €	5,30 €
Terre-Neuvas	Loïc Josse	55,60 €	69,50 €
Terre-Neuvas	Chabouté	13,80 €	18,25 €
Terre-Neuve Terre-Neuvas	Collectif	16,80 €	21,00 €
The box	Levinson	19,92 €	24,90 €
Toute la mer va vers la ville	Hervé Hamon	12,39 €	19,30 €
Tramp, vol. 1 à 12	Jusseaume, Kraehn	11,20 €	13,99 €
Transatlantiques et longcourriers	Remy	36,00 €	45,00 €
Transport(s)	Fañch Rebours	12,80 €	16,00 €
Typhon	Joseph Conrad	4,46 €	5,90 €
Ultramarins	Mariette Navarro	6,90 €	15,00 €
Un feu s'allume sur la mer	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Un homme d'Ouessant	Queffélec	13,00 €	16,25 €
Un marin au cœur de l'exode indochinois	Yvon	15,92 €	19,90 €
Un monde de glace	Association l'Âme bleue	7,56 €	10,00 €
Un novice au long cours	Tanneau	15,98 €	20,10 €
Un poisson à la conquête du monde ou La fabuleuse histoire de la morue	Marc Kurlansky	16,00 €	20,00 €
Un recteur de l'île de Sein	Queffélec	5,29 €	7,00€
Un retour sur le passé : Récits d'un ancien pêcheur d'Islande	Parcou	12,00 €	15,00 €
Un royaume sous la mer	Henri Quéffelec	5,37 €	7,10 €
Un suicide sans honneur, Toulon 1942	Moenard	10,40 €	13,00 €
Un violon sur la mer	Gilbert Bordes	15,92 €	19,90 €
Un voyage en mer	Gérard Lo Monaco	18,82 €	24,90 €
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6,35 €	8,40 €
Vieilles histoires du pays breton	Anatole Le Braz	12,85 €	17,00 €
Vies de deux chattes	Pierre Loti	4,62€	6,00€
Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	4,16 €	5,50 €
Vive l'océan !	Orsenna	16,72 €	20,90 €
Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6,96 €	9,20 €
Voyager en cargo, 25 portraits de bourlingueurs	Françoise de Tailly , Mathilde Giard	11,35 €	15,00 €
Vues sur mer	Mathurin Méheut, Jean-Francis Auburtin	12,80 €	20,00 €
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
DVD			
DVD "Où sont nos navires ?"	Jean-François Pahun	13,30 €	19,90 €
DVD "La mer est mon royaume"	Marc Picavez	12,00 €	18,00 €
Affiches, cartes postales			
Affiche « Mémoire d'Islande »	Milmarin		5,00 €
Affiche Faudacq	ASIA Editeur		7,00 €
Affiche gravures Rudaux	Milmarin		5,00 €
Affiche Henri Rivière	ASIA Editeur	7,50 €	15,00 €
Affiche Milmarin	Milmarin		2,00 €
Affiche Route des falaises	Guingamp Paimpol agglomération		3,00 €
Affiche visuels anciens marine marchande	Milmarin		7,00 €
Carte postale association Pierre Loti – aucun bénéfice ne sera fait par Milmarin sur cet article	Association Pierre Loti de Paimpol	1,00 €	1,00 €
Cartes postales anciennes du territoire	Milmarin		1,10 €
Cartes postales Appel du Large	Milmarin		1,10 €
Cartes postales du territoire	Quyen	1,00 €	1,30 €
Cartes postales Faudacq	Asia Editeur	1,60 €	2,00 €

Procès-verbal

Cartes postales Henri Rivière format 1	ASIA Editeur	1,00 €	2,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 2	ASIA Editeur	0,50 €	1,00 €
Cartes postales Islande	Claude Marchalot	0,80 €	1,00 €
Cartes postales Rudaux	Milmarin		1,10 €
Enveloppes cartes postales			0,30 €
Portfolio Henri Rivière	ASIA Editeur	21,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Fjord »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le départ »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le port »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Tempête »	Victor Girod	16,00 €	20,00 €
Jeux, Jouets			
31045 Creator - l'explorateur des océans	Lego	12,90 €	19,00 €
60119 City - Le ferry	Lego	24,99 €	27,00 €
A bon port (jeu de société)	Vagnon	7,52 €	9,95 €
Bateau (en carton à monter soi-même)	Massimo	11,12 €	13,90 €
Collection des jeux de piste	Guingamp-Paimpol Agglo		3,00 €
Jeu de 7 familles "Les trésors de la Bretagne"	La petite boîte éditions	5,22 €	6,90 €
L'océan, poster géant à colorier	Pirouette Cacahuète	4,60 €	10,90 €
Le coffret des bracelets marins	Vagnon	10,55 €	13,95 €
Les coloriages d'Oscar et Margaux Bretagne Nord	Editions Calligram	2,95 €	3,90 €
Maquette Container ship Colombo express	Rexell	33,33 €	45,00 €
Maquette en papier du Grand Léjon	Association Le Grand Léjon	10,00 €	10,00 €
Matelotage kit	Marc Vidal	4,42 €	6,90 €
Mes petits voiliers à colorier	Pirouette Cacahuète	5,60 €	13,90 €
Mon globe terrestre 3D	Pirouette Cacahuète	8,70 €	20,90 €
Origami de la mer – Maman les pt'its bateaux	Editions Vagnon	7,52 €	9,95 €
Porte-conteneurs en bois	Vilac	25,54 €	39,90 €
Puzzle en Bois Coque Jeux d'Eveil pour 1-5 ans (Bateau a voile)	Ouneeed	1,66 €	5,00 €
Divers			
Gobelets réutilisables Milmarin		1,05 €	1,50 €
Photocopie couleur			0,20 €
Photocopie noir et blanc			0,10 €
Sachet de caramel 130g (24 caramels)		3,30 €	4,90 €

Dans le but de faire connaître Milmarin sur l'Agglomération, il est proposé de vendre les cartes postales et affiches dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme.

C'est également Milmarin qui prend en charge la vente de la collection des jeux de piste de l'Agglomération (projet transversal à la Direction tourisme, culture et sport) dans les bureaux de l'OIT (voir délibération complémentaire au conseil du 17 mai 2022).

Ces deux prestations sont réalisées selon le principe de l'encaissement pour compte de tiers :

Produit	Prix de vente	Commission prélevée par l'OIT	Recettes rétrocédées à l'Agglo par l'OIT	Part Agglomération sur la rétrocession
Collection des jeux de piste	3.00€	/	3.00€	100%
Cartes postales Milmarin	1.10€	10%	0.99€	100%

Procès-verbal

Affiche Milmarin	2.00€	10%	1.80€	100%
------------------	-------	-----	-------	------

Une convention de vente pour tiers est signée entre l'Agglomération et l'OIT pour convenir des modalités de vente : fréquence de la rétrocession par l'OIT, gestion des stocks et réapprovisionnement, ...

A noter : du fait de la fin du partenariat avec Plaeraneq Gwechall, le catalogue des expositions conçu en 2019 et qui comportait le musée Mémoire d'Islande géré par l'association, ne peut plus être vendu comme tel.

Nouveaux tarifs proposés

Les nouveaux tarifs concernent soit de nouvelles entrées boutique, soit une modification du prix par l'éditeur (cf commentaires).

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE	Commentaire
LIVRES				
Racleurs d'océans	Anita Conti	7.87€	10.40€	Prix modifié par l'éditeur
Sur l'eau	Maupassant	4.16€	5.50€	Prix modifié par l'éditeur
Matelot	Pierre Loti	6.96€	9.20€	Prix modifié par l'éditeur
Mon Frère Yves	Pierre Loti	6.96€	9.20€	Prix modifié par l'éditeur
Ramuntcho	Pierre Loti	6.96€	9.20€	Prix modifié par l'éditeur
Aziyadé	Pierre Loti	7.87€	10.40€	Prix modifié par l'éditeur
Jérusalem	Pierre Loti	6.20€	8.20€	Prix modifié par l'éditeur
La Galilée	Pierre Loti	5.82€	7.70€	Prix modifié par l'éditeur
Le Désert	Pierre Loti	6.20€	8.20€	Prix modifié par l'éditeur
Le Roman d'un enfant	Pierre Loti	7.33€	9.70€	Prix modifié par l'éditeur
Le Roman d'un Spahi	Pierre Loti	7.33€	9.70€	Prix modifié par l'éditeur
Les Désenchantées	Pierre Loti	6.96€	9.20€	Prix modifié par l'éditeur
Les Derniers jours de Pékin	Pierre Loti	6.20€	8.20€	Prix modifié par l'éditeur
Carte postale Loti	Collection ouest	1.00€	2.00€	Nouvelle entrée boutique
Marque-page Loti	Collection ouest	1.00€	2.00€	Nouvelle entrée boutique
Magnet Loti format 1	Collection ouest	3.25€	6.50€	Nouvelle entrée boutique
Magnet Loti format 2	Collection ouest	2.50€	5.00€	Nouvelle entrée boutique
Broche Loti	Collection ouest	1.75€	3.50€	Nouvelle entrée boutique

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider les nouveaux tarifs boutique de Milmarin

DEL2023-05-113

TOURISME, CULTURE ET SPORT

AFFILIATION POLE NAUTIQUE DE LOGUIVY DE LA MER

FEDERATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK (FFCK) ET FEDERATION FRANCAISE DE VOILE (FFV)

Guingamp-Paimpol Agglomération est affiliée à deux fédérations sportives depuis de nombreuses années ; la FFCK et la FFV.

Procès-verbal

En 2023, le Pôle Nautique souhaite à nouveau souscrire à ces affiliations dont le montant est de :

- 280 € pour le FF Voile,
- 320 € pour la FF Canoë Kayak.

Ces affiliations sont nécessaires au bon fonctionnement du pôle nautique.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De se prononcer favorablement sur les demandes d'affiliation fédérales du Pôle Nautique de Loguivy de la Mer ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision.

DEL2023-05-114

TERRITOIRES, CITOYENNETE ET COOPERATIONS

COOPÉRATIVE DE SERVICES : GROUPEMENT DE COMMANDES

Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé un travail de concertation avec les communes dans le cadre d'une « coopérative de services » qui a abouti à acter la volonté commune de mutualiser certains achats.

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent en effet être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser les procédures de l'agglomération lors des marchés publics tout en améliorant la qualité de les achats et en bénéficiant d'économies d'échelle, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes permanent (pour toute la durée du mandat) entre l'agglomération et ses communes membres.

Un projet de convention constitutive de ce groupement est joint au présent projet de délibération.

Des premières familles d'achat ont été ciblées (annexe 1) et pourront être complétées selon les modalités précisées dans la convention.

La convention permet de gagner du temps puisqu'une fois validée par ses membres, par délibération, elle constitue le socle du groupement de commande pour le lancement de chaque nouveau marché (contrairement au groupement de commandes classique).

En fonction de leurs besoins, et pour chaque nouveau marché groupé, les signataires de la convention de groupement resteront néanmoins libres de s'engager ou pas, dans la passation de la commande.

En conséquence, en amont du lancement d'une procédure d'achat, les communes signataires de cette convention seront sollicitées pour confirmer, par courrier signé avant la date limite de réponse fixée, leur engagement dans la commande groupée.

Un coordonnateur du groupement sera désigné pour chaque marché.

Les frais de gestion dus au coordonnateur pour l'accomplissement de sa mission et les frais de publicité seront refacturés à chacun des membres ayant participé au marché.

Les communes ont également été invitées à délibérer sur la constitution de ce groupement de commandes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement joint à la délibération ;

Procès-verbal

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver l'adhésion de l'agglomération au groupement de commandes permanent entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les communes membres signataires ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes.

DEL2023-05-115

MOBILISATION CITOYENNE

CONSEIL CITOYEN : RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES MEMBRES

Par délibération du mardi 20 avril 2021, Guingamp-Paimpol Agglomération a approuvé les principes de constitution, de désignation, de gouvernance et de fonctionnement du conseil de développement (appelé « Conseil citoyen ») et son règlement intérieur.

Lieu de réflexion, d'échanges et de dialogue, le conseil citoyen a vocation à être un outil d'aide à la décision :

- Il est consulté sur les projets concernant le territoire ou ayant une incidence sur le devenir de ses habitants (ex : stratégie touristique, nouvelles dynamiques territoriales).
- Il peut être force de proposition auprès des élus de sa propre initiative (ex : auto-saisine sur « Sur Guingamp-Paimpol Agglomération, c'est quoi vivre en bonne santé pour la population ? ») ou à la demande des instances communautaires (ex : projet alimentaire territorial, avenir de l'hôpital).

Conformément aux dispositions nationales réglementaires, Guingamp-Paimpol Agglomération veille à ce que le conseil citoyen ait les moyens nécessaires à son fonctionnement avec une chargée de mission mobilisation citoyenne et vie associative pour faciliter les relations avec l'agglomération et coordonner les travaux du Conseil citoyen ainsi qu'une mise à disposition des salles pour les réunions du Conseil citoyen et des moyens de reprographie pour le fonctionnement courant des instances du Conseil citoyen.

Pour accompagner la structuration et la montée en puissance des travaux du conseil citoyen, il est proposé une révision du règlement intérieur (en annexe) portant essentiellement sur les moyens financiers et de communication mis à disposition par l'agglomération.

- Guingamp-Paimpol Agglomération alloue, pour le fonctionnement du Conseil citoyen, un budget voté chaque année dans le cadre des arbitrages budgétaires de la collectivité après présentation du rapport d'activité de l'année écoulée et sur présentation d'un budget prévisionnel annuel. Pour l'année 2023, ce budget est de 5 000, 00 € (*délibération 2023-03-2021° du 21 mars 2023*)
- L'agglomération apporte sa contribution en matière de communication et met à la disposition du Conseil citoyen ses supports de communication (page web, réseaux sociaux, magazine de l'agglomération, ...).
- L'agglomération prend également en charge, dans la limite du budget voté annuellement, certains frais engagés par les membres du conseil citoyen, dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver la révision du règlement intérieur du conseil citoyen ;
- D'adopter les modalités de remboursement des frais engagés par les représentants au sein du conseil citoyen sur présentation de pièces justificatives ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX quitte la salle et la Présidence est donnée à Claudine GUILLOU.

DEL2023-05-116

AFFAIRES JURIDIQUES

OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Monsieur le Président sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle de l'agglomération, consécutivement à l'accident survenu à la piscine Ar Poull Neual de Guingamp, le 27 juillet 2022.

La protection fonctionnelle des élus municipaux et communautaires est notamment régie par les dispositions de l'article L.2123-34 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que :
« la commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l'élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ».

A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération est tenue de souscrire, dans un contrat d'assurance, « une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard des élus » concernés.

Enfin, il est précisé que l'octroi de la protection fonctionnelle s'appliquera uniquement lorsqu'une des situations citées ci-dessous se présentera :

- des poursuites pénales contre l'agent/l'élu (convocation devant le juge),
- une citation directe,
- une garde à vue,
- une comparution comme témoin assisté (devant le juge),
- une mesure de composition pénale.

Vu l'article L2123-34 du Code général des collectivités territoriales, portant sur la responsabilité et la protection des élus,

Vu l'article L5216-4 du Code général des collectivités territoriales, qui rend applicable les dispositions de l'article L2123-34 aux membres du conseil d'agglomération,

Vu la délibération D 2023-04-073 du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2023,

Considérant la demande de protection fonctionnelle formulée par Monsieur le Président,

Considérant que l'agglomération est tenue d'accorder sa protection au Président ou aux élus communautaires,

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a souscrit un contrat de protection juridique des agents et des élus, auprès de la SMACL ASSURANCES,

Considérant l'erreur de plume dans la délibération DEL2023-04-073, portant sur le vote des membres du Conseil d'agglomération,

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'annuler et remplacer la délibération DEL2023-04-073 ;**
- **D'octroyer la protection fonctionnelle à Monsieur Vincent Le Meaux, en sa qualité de Président de Guingamp-Paimpol Agglomération.**

Retour dans la salle de Vincent LE MEAUX et reprise de la Présidence.

Procès-verbal

DEL2023-05-117

FINANCES

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

La Chambre régionale des comptes de Bretagne a procédé à l'examen juridictionnel des comptes de la Communauté d'Agglomération pour les exercices allant de 2017 à 2019. Lors de ce contrôle, la Magistrat-rapporteur a proposé une charge unique d'un montant total de 11 012.37 € à l'encontre de Monsieur André Guyot, comptable public, pour sa gestion des comptes sur cette période (lettre d'ouverture du 30 avril 2021) au motif du paiement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) aux agents de catégorie B et C sur la base d'une délibération de Guingamp Communauté du 30 juin 2011 devenue caduque le 1er janvier 2017, date de la création de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire de l'Agglomération a institué cette indemnité. Toutefois, celle-ci n'a pas de portée rétroactive. En conséquence, le juge a considéré que le versement des IHTS n'était pas juridiquement fondé. Cependant, on peut considérer que la dépense n'a pas entraîné de préjudice financier puisque la Communauté d'Agglomération a bénéficié, en termes de services rendus, des heures supplémentaires payées.

Par courrier reçu le 16 mai 2023, Monsieur André Guyot, comptable public, sollicite un avis favorable de Guingamp Paimpol Agglomération à sa demande de remise gracieuse pour l'unique charge de l'exercice 2019 pour la somme de 11 012.37 €. Cet avis favorable accompagnera la démarche de remise gracieuse faite par le comptable public auprès de Monsieur le Ministre chargé des comptes publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 60 I et IX de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963, ainsi que les articles 9 et 11 du décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatifs à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés ;

Vu le jugement n° 2022-0012 de la chambre Régionale des Comptes de Bretagne en date du 23 décembre 2022 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse sollicitée par le comptable public de la charge unique de l'exercice 2019 pour la somme de 11 012.37 € ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relative à cette demande.**

DEL2023-05-118

MISSION GENS DU VOYAGE

AIRES PERMANENTES DES GENS DU VOYAGE - TARIFS

Jusqu'à fin 2022, le suivi de l'action conduite pour l'accueil des gens du voyage sur notre territoire était réalisé par le CIAS. Compte-tenu des enjeux liés aux équipements à construire afin de permettre la conformité au schéma départemental, l'agglomération assure depuis le 1er janvier 2023 le suivi de cette compétence.

Plusieurs démarches ont été engagées pour permettre la réalisation des différentes aires d'accueil. Sur la commune de Ploumagoar, le projet de reconstruction d'une nouvelle aire permanente de 20 places sur la parcelle contiguë à l'aire actuelle a été engagée depuis décembre 2022.

Cependant et dans l'attente de l'ouverture de ce nouvel équipement, l'aire actuelle présente un état de vétusté qui ne permet plus d'assurer pour chaque emplacement la mise à disposition de sanitaires individuels. Compte tenu de cette situation, il est proposé de modifier les tarifs applicables sur l'aire de Ploumagoar.

Procès-verbal

Il vous est proposé de nouveaux tarifs :

	Aire de Paimpol	Aire de Ploumagoar
Droit de place	2,26 € TTC/jour	1€ TTC / jour
Consommation des fluides		
Eau	4,12 € TTC/m ³	1€ TTC / jour
Electricité	0,17 € TTC/KWh	1€ TTC / jour
Caution	90 €	50 €
Tarif forfaitaire en cas d'incident technique	20 €/semaine	20 €/ semaine
Aire de grands passages / stationnements spontanés		
20 € par semaine par caravane double essieu		

Yannick ECHEVEST je connais la situation à Ploumagoar, je sais que l'aire est dégradée et qu'il n'y a pas de compteur individuel mais pour la future aire je souhaite que ça soit prépayé et que les tarifs soient relativement élevés. Car aujourd'hui, facturé 1 € par jour pour l'eau je trouve que, et j'espère que nous n'aurons pas une période de sécheresse comme l'an dernier, parce que le robinet est ouvert du soir au matin et du matin au soir pour 1 € ! et 1 € l'électricité c'est pareil donc j'espère qu'il y aura des tarifs dissuasifs. Il faut qu'ils fassent comme nous preuve de modération dans les consommations.

Yannick LE GOFF oui dans la future aire ça sera avec des prépayés. Il y aura un local indépendant et normalement inviolable. Dans cette nouvelle aire, il n'y aura pas d'aire de ferrailage.

Ça nous a coûté 15 000 € rien que pour réhabiliter mais nous n'avons pas pu la réhabiliter entièrement. Si nous avons mis 10 douches, 10 toilettes plus tous les ballons d'eau chaude on aurait pu les changer d'ici quelques mois.

Au moment du déménagement nous serons très rigoureux et il y aura quelqu'un pour la surveillance.

Vincent LE MEAUX ça ne peut pas être ce qui s'est passé. En tous les cas, moi en tant que Président de l'agglomération, si dans 2 ou 3 ans on en arrive à la situation actuelle de l'aire de Ploumagoar après plus d'1 million 800 € d'investissements là je demande à l'Etat de reprendre en direct la gestion des aires permanentes en France. Si nous ne sommes pas capables de tenir une aire comme celle-ci dans le cadre de la loi et de la république effectivement on peut être choqué et j'entends les mouvements dans la salle. Depuis 2008 c'est ainsi et je pense que ça ne peut plus durer ce genre de comportement et d'attitude. Le nouveau prestataire, notre nouveau recrutement en interne, les nouveaux dispositifs, il faudra être à même de maintenir cet équipement en bon fonctionnement.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération avec 02 abstentions (LE COTTON Anne et PRIGENT Jean-Yvon) et 68 votes pour, décide :

- D'adopter la grille tarifaire ci-dessus pour l'année 2023 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEL2023-05-119

MISSION GENS DU VOYAGE

RAPPORT DE VALIDATION DES PRINCIPES DU SCHÉMA COMMUNAUTAIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Il s'agit d'une compétence devenue obligatoire par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Procès-verbal

Cette compétence est exercée par Guingamp-Paimpol Agglomération selon le mode de la régie avec prestations de service : la gestion et l'exploitation des aires d'accueil sont confiées à une entreprise de service. L'agglomération assure avec ses services la coordination, la construction et la maintenance des équipements.

Pour rappel, la Préfecture suit la déclinaison des politiques nationales en matière d'accueil des gens du voyage et assure la sécurité publique avec les forces de Police.

Enfin, en complément de la compétence de l'agglomération sur les aires d'accueil, les communes assurent au titre de l'ordre public la gestion des stationnements illicites pour lesquels les évacuations ne sont possibles que lorsque le territoire répond aux obligations du schéma départemental.

Un schéma départemental prescrivant des équipements pour Guingamp-Paimpol Agglomération

Les dispositions de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 définissant l'accueil et l'habitat des gens du voyage sont complétées, dans chaque département, par un schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage. Sur les Côtes d'Armor, le schéma départemental a été signé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et Monsieur le Président du Département des Côtes d'Armor le 17 juillet 2019. Ce document prescriptif indique les secteurs d'implantation pour des aires permanentes d'accueil, les aires de moyenne capacité dites « terrains soupapes ou de regroupements familiaux » et les aires de grand passage (rassemblements estivaux) ainsi que l'inscription d'une offre d'habitat dite « terrains familiaux locatifs ».

A la suite de l'adoption de ce schéma en 2019, un travail prospectif a été engagé avec les communes des secteurs concernés pour définir les opportunités foncières sur lesquelles des études pourraient être menées pour s'assurer de la faisabilité des projets.

En complément de ce travail prospectif, une étude approfondie des modes de vie de l'habitat des gens du voyage présents sur notre territoire a été menée par l'agglomération en collaboration avec la Préfecture. Cette étude nous a permis de solliciter une modification des prescriptions inscrites dans le schéma départemental initial. Après avis de la commission consultative des gens du voyage, une suite favorable a été donnée à notre demande avec la signature le 16 décembre 2021 d'un avenant au schéma départemental.

A ce jour, pour le volet réglementaire du schéma départemental, Guingamp-Paimpol Agglomération doit dorénavant mettre en œuvre les équipements suivants :

- Le maintien des deux aires permanentes d'accueil offrant au total 34 places sur les communes de Ploumagoar (20 places) et de Paimpol (14 places) - avec la réhabilitation complète de l'aire située sur la commune de Ploumagoar sur une parcelle attenante appartenant à l'Agglomération.
- La réalisation de trois terrains locatifs sur la commune de Saint-Agathon sur la propriété de l'agglomération à Douar An Outrac'h, propriété acquise en 2021.

Pour les aménagements futurs, ces équipements devront répondre aux prescriptions indiquées dans l'arrêté du 8 juin 2021 pris pour application du décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage.

- L'aménagement de deux aires de moyenne capacité sur les aires urbaines guingampaise et paimpolaise en complément de l'aire existante sur la commune de Callac.
- L'accueil des grands passages estivaux sur l'aire urbaine guingampaise.

Procès-verbal

La Préfecture des Côtes d'Armor a engagé début 2023 auprès de tous les EPCI compétents en matière d'aménagement et de gestion des aires une évaluation de la conformité au schéma. La date du 17 juillet 2023, date anniversaire des quatre ans de l'actuel schéma, constitue réglementairement la date de fin des aménagements à réaliser, faute de quoi l'Etat n'accompagnera pas l'agglomération lors des stationnements illicites.

Des projets en cours sur les aménagements permanents : aires permanentes et aires de moyenne capacité

Concernant les projets d'aménagement structurants – aire permanente et terrains familiaux locatifs - les évolutions prévues dans le cadre de l'avenant au schéma de 2021 ont permis d'engager les phases de projet sur les propriétés foncières de l'agglomération. Ces évolutions ont été rendues possibles grâce à l'accord des communes de Ploumagoar et de Saint-Agathon.

Ainsi, les projets suivants sont dorénavant engagés conformément au schéma départemental :

Pour les aires permanentes :

- Sur l'aire guingampaise, la réhabilitation des 20 places de l'aire permanente sur une parcelle attenante à l'aire actuelle - cette parcelle est propriété de l'agglomération ; les procédures réglementaires sont engagées ; les marchés de travaux sont en cours de consultation afin de permettre un démarrage à l'automne pour une mise en service au printemps 2024.
- Sur l'aire paimpolaise, l'aire permanente actuelle nécessite uniquement des travaux de maintenance. Le schéma actuel prévoit une obligation sur 14 places.

Pour les terrains familiaux locatifs :

- Sur la commune de Saint Agathon, la création de trois terrains familiaux locatifs sur le secteur de Douar An Outrac'h - cette parcelle est propriété de l'agglomération ; les études de projet sont engagées ; les travaux pourraient être envisagés en 2024.
- Sur la commune de Guingamp : la ville de Guingamp a mis à disposition de l'agglomération une propriété bâtie dans le quartier de Sainte-Croix - cette propriété peut faire l'objet de travaux de faible importance pour être transformée en terrain familial locatif.

En ce qui concerne ces quatre opérations, ces projets sont désormais engagés en phase opérationnelle. Ces équipements peuvent bénéficier de financements dans le cadre du plan national sur l'accueil des gens du voyage et rentrer dans les critères d'éligibilité de la DSIL et de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel de ces quatre équipements se présente ainsi :

Aire permanente de Ploumagoar	Etudes		Contrat de territoire	380 000 €
	Travaux	1 820 000 €	DETR	250 000 €
			Subvention nationale AAP	213 000 €
Aire permanente de Paimpol	Travaux de maintenance	20 000 €		
Terrains familiaux locatifs de Saint_Agathon	Etudes	34 000 €	Subvention nationale BOP 135	378 000 €
	Travaux	360 000 €		
	Viabilisation	151 000 €		
Terrain familial de Guingamp	Travaux d'aménagement	30 000 €		

(Montants HT)

Procès-verbal

L'accueil des grands passages : un fonctionnement à questionner

Concernant l'accueil des grands passages, Guingamp-Paimpol Agglomération a signé une convention avec la société des courses de Guingamp permettant l'usage de l'hippodrome de Saint-Agathon pour les grands rassemblements durant la période estivale.

A ce jour, cette convention a pu être appliquée mais les conditions d'usage sont régulièrement questionnées par la société des courses. Pour sa part, la Préfecture sollicite de la part de l'agglomération un dispositif qui garantisse la pérennité de l'accueil.

Pour l'année 2023 et compte-tenu des enjeux de programmation, la Préfecture des Côtes d'Armor a programmé trois semaines d'accueil durant le mois de juillet. Cette situation a été notifiée à la société des courses afin que l'agglomération puisse assurer ces accueils sur l'hippodrome. Un accord a été donné par l'association, dans le cadre de la convention actuellement en cours.

Pour l'avenir, il conviendra d'engager, dès cet automne, avec la société des courses de Guingamp une concertation afin que les conditions pérennes d'accueil soient assurées. L'acquisition de l'ensemble du bien pourra être proposée dans les conditions habituelles d'acquisition des entités publiques - notamment l'évaluation des Domaines. L'usage par la société des courses pour ses manifestations propres pourrait être garanti par une convention entre les deux parties.

Dans le cas où ces échanges n'aboutiraient pas, l'agglomération serait contrainte de rechercher un terrain en propriété de cinq hectares sur l'aire guingampaise avec une maîtrise foncière publique, dont les contraintes réglementaires, techniques et financières devront être étudiées.

La recherche des nouveaux terrains pour les aires de moyenne capacité : les principes

Concernant les aires de moyenne capacité, le schéma impose à Guingamp-Paimpol Agglomération de détenir et d'aménager deux terrains sur les aires urbaines guingampaise et paimpolaise. Considérant cette situation et l'avancée des autres équipements telle que tel qu'exposé ci-dessus, la concertation a été relancée avec les communes début 2023.

Aussi, suite à la commission développement humain et social du 25 avril et à la Conférence des Maires du 2 mai, il a été proposé que chaque commune des aires urbaines concernées puisse formuler des propositions de terrains. Ces propositions devront être recherchées sur le territoire de chaque commune sous condition de la maîtrise foncière publique.

Compte tenu de cette situation et de la sollicitation pressante de la Préfecture, Guingamp-Paimpol Agglomération propose de retenir les principes suivants :

- Proposer sur chaque aire urbaine, un équipement par commune et la possibilité de disposer de plusieurs aires de moyenne capacité afin d'assurer une répartition des groupes.
- Rechercher toutes les opportunités sur les terrains en maîtrise foncière publique : soit sur les terrains en propriété de l'agglomération pour les terrains classés en zone A ou N, soit sur les propositions formulées par les communes pour les terrains dont elles ont la maîtrise foncière.
- Étudier la faisabilité technique et financière de l'ensemble des opportunités sur les aspects réglementaires, techniques et financiers.

La recherche des nouveaux terrains pour les aires de moyenne capacité : les opportunités à étudier

A ce jour, plusieurs communes ont répondu à l'agglomération pour se positionner sur les premières propositions ou en formuler de nouvelles : Plouisy, Pabu, Yvias, Ploubazanec, Kerfot et Plourivo.

Procès-verbal

Compte-tenu des propositions formulées par les communes et des recherches effectuées par l'agglomération, il est proposé de mener des études de faisabilité sur les opportunités foncières aujourd'hui possibles. Il est proposé que les communes qui le souhaiteraient puissent formuler de nouvelles propositions dans les semaines à venir.

Sur l'aire guingampaise :

- Sur la commune de Grâce, sur proposition de la commune, la parcelle AL15 - parcelle revêtue pouvant être utilisée en période hivernale avec une convention temporaire
- Sur la commune de Plouisy :
 - o sur la proposition de la commune, la parcelle AI62 en partie nord - parcelle propriété de l'agglomération
 - o sur la proposition de l'agglomération, la parcelle D1030 située le long de la rocade nord RD 712 - parcelle propriété de l'agglomération.
 - o sur la proposition de l'agglomération, la parcelle E1919 située le long de la RD 767 est - parcelle propriété de l'agglomération.
- Sur la commune de Pabu :
 - o sur la proposition de la commune, la parcelle C185 - parcelle propriété de la commune.
 - o sur la proposition de la commune, la parcelle AR68 - parcelle propriété de la commune.
 - o sur la proposition de l'agglomération, la parcelle AI24 - parcelle propriété de l'agglomération.
- Sur la commune de Guingamp :
 - o sur la proposition de l'agglomération, les parcelles AM259 et AM222 - parcelles propriété de l'agglomération.

Sur l'aire paimpolaise :

- Sur la commune d'Yvias, sur proposition de l'agglomération, la parcelle YA77 - parcelle propriété de l'agglomération en arrière de la station d'eau potable de la Petite Tournée.
- Sur la commune de Kerfot, sur proposition de l'agglomération, la parcelle A58 - parcelle propriété de l'agglomération en arrière de la zone d'activités.
- Sur la commune de Paimpol, sur proposition de l'agglomération, la parcelle ZK90 - parcelle propriété de l'agglomération.

Deux situations particulières sont à noter :

- Sur la commune de Ploubazlanec, sur proposition de la commune, la parcelle ZH12 - parcelle propriété de la commune - a fait l'objet d'études techniques qui ont démontré que l'aménagement nécessiterait des financements exorbitants. Compte-tenu de cette situation, il est proposé de ne pas poursuivre les études sur ce terrain.
- Sur la commune de Plouézec, la commune n'a pas proposé de terrain mais elle assure la gestion directe des installations illicites intervenant sur son territoire sans mobilisation de l'agglomération. Il est proposé de maintenir cette situation.

En ce qui concerne ces opportunités, des études de faisabilités vont être engagées dans les semaines à venir. De nouvelles opportunités pourront être proposées par les communes dans les semaines à venir ; elles seront intégrées dans les comparaisons multicritères.

Pour arrêter les terrains définitifs, il est proposé que la commission Développement social et humain émette une proposition au vu de l'étude de faisabilité multicritères. Cette proposition sera ensuite soumise au Conseil d'agglomération

Concernant le volet financier des aménagements, il est proposé que le financement des aires de moyenne capacité soit limité à 50 000 € HT par aménagement. Ces équipements pourraient bénéficier de financements selon les critères d'éligibilité de la DSIL et de la DETR et des discussions s'engageront avec le Département des Côtes d'Armor dans le cadre du futur contrat de territoire

Procès-verbal

Claudine GUILLOU voilà plusieurs années que nous évoquons le sujet des gens du voyage, on va par obligation toucher le terme. L'agglomération est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, c'est une compétence obligatoire imposée par la loi NOTRe du 07 août 2015. L'agglomération accueille pleinement l'accueil des voyageurs sur ces équipements. Cette compétence est exercée en régie avec prestations de services. La gestion et l'exploitation des aires d'accueil sont confiées à une entreprise. Depuis le 1^{er} avril il s'agit de Saint Nabor Services. Cette entreprise est chargée de l'accueil, de l'entretien des sites et du suivi social. Les prestations de cette société sont assurées sur tous les équipements ; l'aire de grand passage, les aires permanentes, les terrains familiaux locatifs, les espaces d'accueil dédiés aux accueils estivaux à savoir les aires de moyennes capacités et de grand passage. L'agglomération assure quant à elle la coordination, la construction et la maintenance des équipements. L'acteur central est donc l'agglomération mais d'autres acteurs interviennent comme l'Etat, la Préfecture qui suit la déclinaison des politiques nationales en matière d'accueil des gens du voyage et assure la sécurité publique avec les forces de Police. L'Etat intervient via un agent dédié à la coordination de accueils des gens du voyage. En complément de la compétence de l'agglomération sur les aires d'accueil, les communes sont également actrices puisqu'elles assurent au titre de l'ordre public la gestion des stationnements illicites pour lesquels les évacuations ne sont possibles que lorsque l'agglomération répond aux exigences du schéma départemental. L'accueil des gens du voyage est vraiment un sujet commun à l'agglomération, à l'Etat et aux communes. Nous sommes tous concernés, impliqués sur ce sujet.

Pour compléter la loi du 05 juillet 2000 qui définit l'accueil et l'habitat des gens du voyage chaque département à un schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage. Pour les Côtes d'Armor, le schéma départemental a été signé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et Monsieur le Président du Département des Côtes d'Armor en 2019. C'est un document prescriptif qui indique, qui précise les secteurs d'implantation pour les aires permanentes d'accueil, les aires de moyenne capacité dites « terrains soupapes ou de regroupements familiaux ou espaces tampons » et les aires de grand passage (pour les rassemblements estivaux) ainsi que l'inscription d'une offre d'habitat dite « terrains familiaux locatifs ». Il y a 4 éléments dans ce schéma, il faut bien les avoir en tête ; l'aire de grand passage, les aires pérennes, les terrains familiaux locatifs et l'offre d'habitat en terrains familiaux. Dès lors que ce schéma a été adopté en 2019, un travail prospectif a été engagé avec les communes des secteurs concernés pour trouver des opportunités foncières. Cette concertation a été engagée en 2019 par l' élu en charge de cette compétence à l'agglomération et poursuivie par Yannick Le Goff, Conseiller délégué depuis 2020. Force est de constater qu'un compromis n'a pu aujourd'hui être trouvé. En complément de ce travail prospectif, une étude approfondie sur les modes de vie de l'habitat des gens du voyage a été menée par l'agglomération en collaboration avec la Préfecture. Cette étude a permis de faire évoluer le schéma départemental des gens du voyage au regard des modes de vie des gens du voyage qui tendent à se sédentariser de plus en plus le schéma a pu évoluer. Une suite favorable a été donnée à la demande de l'agglomération avec la signature le 16 décembre 2021 d'un avenant au schéma départemental.

Je vais laisser la parole à Yannick Le Goff qui a vraiment été dans la mécanique du dispositif et qui va poursuivre avec l'actualité et les détails qui s'imposent.

Yannick LE GOFF il est vrai que c'est un dossier un peu brulant comme tout le monde le comprend. Je vais donner les projets en cours qui ont été faits sur l'aire guingampaise, la réhabilitation de l'aire permanente à Ploumagaor et ça a été important. Pour rappel, les gens du voyage ont été déplacés 15 jours à 3 semaines sur Grâce et rien que la réparation c'est 15 000 euros quand même. Sur l'aire paimpolaise, les travaux de maintenance sur l'aire permanente se poursuivent, on a constaté des petits dysfonctionnements et on s'en occupe. Pour les terrains familiaux et locatifs, la création de 3 terrains familiaux locatifs. Sur Guingamp il pourra également y avoir un terrain familial locatif afin de vraiment rentrer dans le schéma. Concernant le plan de financement sur l'aire permanente vous avez vu pour refaire l'aire il faut 1 820 000 €. Après vous avez vu dans le schéma il y a des contrats de territoires avec des subventions. Pour l'aire permanente de Paimpol et les travaux de maintenances il y en a pour 20 000 € pour les terrains familiaux locatifs de Saint-Agathon, les études c'est 34 000 € (avec aides

Procès-verbal

possibles) et en terme de travaux il y en a pour 360 000 € et la viabilisation pour 151 000 €. Le terrain familial de Guingamp, avec la petite maison c'est 30 000 € car il faut tout aménager et on va prendre le temps de le faire correctement et ça sera plus simple d'aller discuter avec la Préfecture. Vous savez que la Préfecture impose pas mal de chose et il nous surveille de près. Même quand on parle de terrain souvent ils viennent le voir et pose des réserves. Pour les grands passages, il y a toujours le terrain qui est sur Saint-Agathon, l'hippodrome. Nous avons rencontré, il y'a 2 ou 3 mois Monsieur Pasquiou et il a accepté au moins pour cette année. Je reviendrai pour les années futures. Pour l'instant la convention n'est pas signée mais il a promis verbalement donc on compte sur lui afin qu'on puisse faire les grands passages au moins cette année. L'intérêt était de rechercher de nouveaux terrains pour les aires de moyennes capacités et il faut savoir que sur l'aire guingampaise on a besoin de 5 000 m² et autant sur l'aire paimpolaise. L'intérêt était de chercher toutes les opportunités sur les terrains en maitrisés foncières publiques ; soit des terrains en propriétés de l'agglomération et c'est ce que nous avons privilégié (terrains classés en zone A et N) soit sur des propositions formulées par les communes pour des terrains dont elles ont la maitrise foncière. Maintenant nous allons étudier la faisabilité technique et financière et ça va être important. Du côté guingampais, nous avons retenu 4 communes. Ploumagoar et Saint-Agathon ne sont pas dedans et je les remercie. Ploumagoar pour avoir accepté de nous donner le terrain sur Kergé et un grand merci pour cet effort de façon à construire cette nouvelle aire qui arrivera fin d'année, début 2024. Saint-Agathon pour les terrains familiaux locatifs en 2021 et là aussi ça été très important pour l'agglomération et on a déjà avancé sur un schéma.

Pour la commune de Grâce, le terrain proposé a souvent été utilisé en illicite. C'est un terrain CFTA dans la zone industrielle. Cela fait 3 ans qu'ils viennent y passer l'hiver. Il y a une convention d'usage avec la CFTA et la SNCF et nous travaillons vraiment en collaboration. Ce terrain servira plus pour l'hiver puisqu'il est bitumé.

Pour la commune de Plouisy, on a relevé 3 terrains et cela ne veut pas dire que les 3 seront utilisés. Le premier dans le secteur de la station de compostage, ce terrain appartient à l'agglomération et fait un peu plus de 5 000 m². L'étude nous dira si on peut y amener l'eau et l'électricité. Le second terrain est proche de la ligne de chemin de fer, route de Lannion, et il faudra que ce soit bien sécurisé. Le troisième terrain situé sur Pont-Ezer, proche du Trieux et il est intéressant de le relever. On commence à bien connaître les familles maintenant et on sait que certains respectent un peu plus l'environnement.

Pour la commune de Pabu, on a regardé 3 terrains. Le premier dans le secteur de l'Akademi, terrain toujours enherbé. Le second, secteur Saint-Ilut assez grand et éloigné des habitations. Et le troisième, Petit Kermin en face du Lycée du Restmeur où c'est plus compliqué mais il est là et fait partie des biens de l'agglomération.

Pour la commune de Guingamp, c'est le terrain de l'ancien Green's derrière la gare. Il est actuellement en démolition et pour fin juillet ça sera terminé et dans ces cas-là cela permettrait d'avoir 3 000 m².

Du côté Paimpolais, nous avons demandé à toutes les communes. Depuis quelques temps nous nous rencontrons, le Président est venu sur Plourivo. Yvias c'est sur une zone artisanale, il faut comprendre que ce n'est pas simple. Pour Kerfot c'est sur Savazou et le terrain donne directement sur la départementale et ça peut être dangereux. On étudie, on regarde, on écoute toutes les communes de façon à réfléchir et à revoir. L'agglomération a un terrain qui est proche de la station d'eau et on ne pourra pas dire qu'on utilise pas nos installations. Je répète on répertorie tous les endroits de façon à être sûrs de pouvoir avancer. Pour Kerfot, Savazou ce n'est pas facile donc on a regardé un autre terrain direction Plourivo pas très loin de Savazou avec peut-être une difficulté d'entrée mais on va étudier avec les services. C'est un terrain qui est derrière la zone artisanale et ça serait peut-être embêtant pour les artisans mais là je peux vous promettre que je serais très présent et j'irai les voir de façon à régler tous les problèmes qu'ils pourraient y avoir. Et enfin, on l'a noté quand même, même si nous sommes bien conscients qu'il y a déjà une aire pérenne sur Paimpol mais il fallait qu'on le note dans le sens que c'est un terrain qui appartient à l'agglomération et c'est à Kermin. La route est compliquée pour amener de l'eau et de l'électricité ça sera compliqué mais il est intéressant de le mettre au moins sur notre schéma.

Nous avons l'aire paimpolaise, l'aire guingampaise mais on n'oublie pas que nous avons sur Callac une petite aire qui a besoin d'une petite réparation en électricité et ça pourra nous servir.

Procès-verbal

La commune de Bégard n'est pour l'instant pas entrée dans le schéma mais le nouveau schéma va arriver très vite et on regardera de plus près à ce moment-là le Maire de Bégard.

Pour les grands passages, j'irai voir Monsieur Pasquiou en septembre de façon à voir la nouvelle convention. Il n'est pas contre une rencontre, il a des exigences mais nous aussi et nous verrons ensemble ce que l'on peut faire. Il faut trouver 5 hectares, si une commune a 5 hectares avec de l'eau et de l'électricité on prend de suite. Cette année nous aurons 2 grands passages (1 fois 15 jours et 1 fois 1 semaine en juillet).

Vincent LE MEAUX merci pour ce rapport d'étape qui fixe un certain nombre de principes. Je tiens mes promesses, pas tout à fait même, j'avais dit au mois de décembre dernier que nous aurions à voter le schéma communautaire au mois de mai. Ce soir, on ne vote qu'une partie du schéma communautaire ; les principes et il nous reviendra de le fixer définitivement au prochain conseil d'agglomération, le 27 juin 2023. Le 27 juin ça sera l'occasion de voter la partie concernant précisément les aires temporaires, familiales, tampons, 5 000 m² enherbé avec un point d'eau et d'électricité et qui sera utilisé très ponctuellement lors de passage et éviter que vous ne retrouviez sur vos terrains de football, vos parkings de salle des fêtes, non loin des cimetières ou des zones d'activités. L'Agglomération a besoin de trouver 10 000 m² sur 1 milliard 700 m² sur l'agglomération et ça fait plus de 6 ans qu'on recherche sur les secteurs de Paimpol et de Guingamp et nous avons toute la peine du monde à trouver dans les secteurs considérés ; l'aire urbaine guingampaise et l'aire urbaine paimpolaise. C'est dans le schéma départemental que les choses sont fixées ce n'est pas une lubie de l'agglomération de se focaliser sur Paimpol ou sur Guingamp c'est parce que le schéma départemental considère que ces secteurs sont plus attractifs et donc il faut accueillir dans de bonnes considérations ponctuellement sur des terrains temporaires des familles qui circuleraient. Et c'est ainsi appliqué sur toute la France de cette manière-là. Certaines agglomérations en France où ça se passe très bien et ailleurs sur d'autres agglomérations de France ça se passe moins bien et effectivement nous sommes dans le milieu où nous avançons. Je le dis de façon très solennelle, républicaine et amicale aux élus de Ploumagoar de l'effort qu'ils ont fait et qu'ils ont appréhendé le sujet, certes dans l'motion au départ, mais au final dans la raison et je tiens à les saluer sur cet engagement qui nous a permis ainsi d'obtenir une aire d'accueil négociée avec le Préfet des Côtes d'Armor que je remercie aussi puisqu'il a écouté et entendu nos difficultés particulières sur le territoire guingampais. Et de deux aires que l'on aurait dû avoir du fait des plus 5 000 habitants de Guingamp et de Ploumagoar nous avons simplement une extension dans le cadre d'une nouvelle aire. Le seul engagement que je peux tenir, et on le verra cher Yannick Echevest maire de Ploumagoar, c'est la capacité de nos services à tenir propre, respecté, dans un environnement agréable ce site. Je sais que vous êtes, les élus et les riverains, très attentifs à ce dimensionnement pour l'avenir puisque jusqu'alors c'est difficile de tenir cette aire. Nous aurons donc à travailler sur la construction de cette aire et ensuite de la faire fonctionner. Remercier les communes qui ont mis à disposition des terrains ou nous ont facilité la discussion pour permettre d'acquiescer comme cela a été dit grâce à cette sédentarisation active de la part des gens du voyage et on voit sur la RN12 tout un quartier de Saint-Croix aujourd'hui en train de se sédentariser avec des centaines de caravanes sur la ville de Guingamp mais à titre privé. Et effectivement enterrer la hache de guerre avec la société des courses hippiques de Guingamp et dire à Pierre Pasquiou, rendez-vous en septembre dans le cadre d'une discussion qui sera pleine et entière mais sereine et je m'engage publiquement à ce qu'elle le soit avec les collègues élus qui participent à la réflexion pour ainsi accueillir ces grands passages. N'oublions pas que ces grands passages sont organisés de manière nationale et qu'ils sont ensuite redéployés au niveau régional et quand ils arrivent sur le territoire c'est 400 à 500 caravanes et ça peut être impressionnant. En terme de sécurité publique on ne peut pas les faire stationner sur la RN12 et à tout le moins il faut trouver 5 hectares sur notre territoire afin de permettre ces voyages qui sont souvent dans le cadre de grandes fêtes pastorales avec des moments religieux très forts. Sur ces aspects là nous avons avancé et j'encourage les maires de l'aire guingampaise à trouver les voies et les moyens pour arriver à un accord le plus impeccable possible avec la société des courses guingampaise. Rendez-vous en septembre, octobre après cette saison que l'on espère la plus sereine et la plus calme. Donc il reste 2 fois 5 000 m² à tout le moins sur le territoire mais la démarche que l'on a engagée n'est

Procès-verbal

pas celle-là c'est que nous avons décidé, parce qu'il n'y avait pas de réponse de la part des communes fut un temps concerné, de regarder ce que l'agglomération a comme propriété. L'agglomération est une riche propriétaire, elle a des terrains un peu partout sur le territoire, certes certains à des vocations agricoles, naturelles, économiques, artisanales et commerciales mais sur l'espace communautaire que l'on a 2 fois 5 000 m² c'est possible de les trouver. Sur Guingamp aujourd'hui, le travail suit son cours sur la base des communes qui participent et qui jouent le jeu assez aisément sur des terrains concernant Grâce, Plouisy ou Pabu avec cette volonté de faire en sorte que ça tourne (faire tourner les sites pour ne pas occuper l'activité d'une mairie pleinement tout le temps). L'objectif, une fois que l'agglomération est dans le schéma, le Préfet nous donne ses pouvoirs de police, de gendarmerie et judiciaire qu'on a pas aujourd'hui. Aujourd'hui, nous sommes obligés de traiter par un huissier pour faire partir les gens des sites irréguliers qui appartiennent à l'agglomération et c'est couteux comme énergivore en terme de traitement administratif. Une fois qu'on sera dans le schéma avec ces terrains, même s'ils tournent, s'ils sont identifiés, s'ils ont de l'eau de l'électricité (pas besoin d'assainissement puisque là temporairement ils doivent avoir le souci de l'environnement) et par ailleurs il faut que nos services, en régie puisque nous avons recruté une personne, mais nos services également en prestations puissent leurs rappeler les règles de bienséance sur un territoire comme le nôtre. Sur Paimpol, nous avons eu une seule proposition celle de Ploubazlanec que nous avons expertisée ; certes un terrain situé comme il le faudrait mais avec aujourd'hui des considérations de remise en état et d'accessibilité qui seraient bien trop onéreuses pour pouvoir le valider dans un schéma. Ça couterait autant qu'une aire permanente d'accueil et ce n'est pas acceptable en terme de finances publiques. Il reste sur le secteur de Paimpol, la situation actuelle qui m'est offerte avec l'aire permanente qui fonctionne bien sur la commune de Paimpol. On a bien dit que les communes qui faisait déjà un effort sur un sujet n'avait pas à faire un effort sur tous les sujets, c'est un principe qui a été acté sur Guingamp et il pourrait s'appliquer sur le secteur de Paimpol. Il y a des terrains communautaires sur d'autres communes de l'aire paimpolaise et nous avons aussi le souci d'attendre une discussion avec la mairie de Plouézec, qui aujourd'hui n'est pas représenté dans cette salle, puisqu'ils sont aujourd'hui en procédure de renouvellement électoral. Il sera bon le temps venu de pouvoir les rencontrer et de pouvoir ainsi discuter sur les bases des propositions qui sont faites aujourd'hui puisque n'ayant pas eu des retours des communes l'agglomération a regardé les parcelles qui étaient les plus à même d'accueillir ce genre d'équipement d'aire familiale. Ainsi sur les communes de Kerfot et d'Yvias nous avons des terrains disponibles. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Si nous n'avons pas des retours des communes de ces secteurs considérés, je devrais comme je l'ai dit au mois de décembre dernier, faire une proposition ferme et définitive le 27 juin 2023 parce que je n'aurais pas à discuter avec le Préfet de carence de la part de l'agglomération Guingamp-Paimpol. Je ne pourrais pas avoir une discussion ou on me dit que le schéma que je propose il est nul et non avvenu parce qu'il ne correspond pas aux critères départementaux fixés par le Conseil départemental et la Préfecture. Je préfère revenir vers la Préfecture en ayant un schéma qui soit conforme et le plus partagé. Sur le secteur de Paimpol, on a fait une proposition qui pourrait être retenue par les services de l'Etat c'est de diviser les 5 000 m² en deux fois 2 500 m². Cette proposition a toujours court. Et pareillement pour le secteur de Guingamp, si les communes souhaitent aller sur 2 fois 2 500 m². Je vous informe que l'Etat prépare actuellement et cela va être acté en 2024 la revoyure du schéma départemental des gens du voyage pour la prochaine période. A peine finie, on va entrer dans une nouvelle discussion et devoir se projeter dans les nouvelles évolutions démographiques, les nouvelles demandes de l'Etat qui vont aussi sortir des réflexions avec le Conseil départemental.

Pierre SALLIOU, si cela peut être utile, veut bien participer à la négociation avec Pierre Pasquiou et pense qu'on peut trouver un accord avec lui et l'a déjà rencontré.

Vincent LE MEAUX oui je suis au courant que tu l'as rencontré. Nous allons travailler avec Yannick Le Goff, Claudine Guillou et Yvon Le Moigne, qui m'a informé tout à l'heure de sa capacité à être sollicité, pour trouver les voies et les moyens de façon juridique pour arriver à une convention utile pour notre territoire Guingampais et je pense qu'on peut faire quelque chose de bien avec la société des courses.

Procès-verbal

Mais si on remet un état d'esprit coopérant autour de la table rendez-vous en septembre pour cette réunion avec pourquoi pas les maires du territoire de Guingamp pour apporter plus de solvabilité à ce moment de rencontre et de travail.

Caroline SAMSON-RAOUL concernant la possibilité de venir sur la zone artisanale de Kerfot, la première proposition que vous aviez faite sur la zone du Savazou, propriété de l'agglomération mais en zone artisanale, du coup nous avons refusé cette proposition et souhaite que cela soit noté dans le document. La proposition qui est faite aujourd'hui c'est un terrain qui n'est pas en zone artisanale, c'est un terrain qui touche la zone artisanale direction Plourivo, qui n'est pas proche de la RD7 et donc moins accidentogène. C'est vrai que c'est très proche de la zone, c'est un terrain qui a un fort dénivelé et il y aura une étude à faire. Il est en zone agricole et zone naturelle. Là nous ne pouvons rien dire contre votre décision mais c'est vrai que ce que nous demandons si jamais ça se faisait mais c'est vrai que c'est très en pente, je ne sais pas si vous avez été voir, la plateforme est à refaire et puis il y a aussi à prévoir, si c'est une aire temporaire, un grillage et une fermeture hors période d'occupation. Comment c'est organisé ?

Vincent LE MEAUX nous allons vérifier sur le dénivelé, sur l'accès puisque nous avons constaté que l'accès était complexe.

Caroline SAMSON-RAOUL autre question quand on s'est vu sur Plourivo on avait parlé de plusieurs aires avec un roulement. Puisque si vous prévoyez deux aires de 2500m² avec peut être partage des familles sur la même année mais si c'est deux aires de 5000m² c'est une année sur l'autre donc c'est bien fermé une et laissé l'autre ouverte.

Vincent LE MEAUX oui c'est bien ça tu as donné les hypothèses. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi dans ce genre d'organisation parce que pour barrer l'accès ensuite il faudra mettre des moyens et ça demandera une vigilance particulière pour ne pas y accéder. Il faut vérifier comment on organise les choses.

Caroline SAMSON-RAOUL. Egalement l'entretien après à l'année quand ce n'est pas occupé. Et une dernière remarque, nous avons parlé des tarifs pour l'occupation à l'année mais pour les aires temporaires les gens du voyage vont payer aussi. Ça sera l'objet dans un prochain Conseil d'agglomération ?

Yannick LE GOFF tout à fait il va y avoir un tarif (double essieux, eau, électricité, ...). Pour précision, hors été, ils n'auront plus le droit de venir. Tout sera vraiment fermé. Un entretien complet sera fait après leur passage.

Caroline SAMSON-RAOUL car sur le nord du territoire nous avons double tarification pour l'eau.

Vincent LE MEAUX tous ces éléments financiers seront précisés et je redis quelque chose que j'ai dit en Conférence des Maires, nous aurons une attention particulière pour les communes qui seront concernées par ce schéma au titre de l'accompagnement de ces communes à l'effort communautaire. Un regard particulier sur les dossiers liés à ce genre d'équipements et qui emportera des décisions financières à notre niveau.

Je souhaite que nous soyons intransigeants sur le fonctionnement de ces aires et ne laisser passer aucun soupçon sur la capacité à fermer ces aires quand elles doivent l'être.

Pierre SALLIOU remercie l'agglomération d'avoir noté que la commune de Pabu proposait deux terrains pour l'accueil temporaire et qu'elle le donne pour l'euro symbolique.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX, tu peux garder la propriété, tu n'es pas obligé de les donner. Il faut regarder ces deux terrains. C'est un travail à faire d'ici le 27 juin. Il faut que ça soit très transparent d'où l'idée de ce document qui est précis et nous allons y indiquer les courriers des maires que nous avons reçus très récemment (Pabu, Yvias, Kerfot, Ploubazlanec et Plouisy). Nous travaillons par écrit parce que ça engage tellement ce genre de débat : seuls les écrits comptent.

Donc ce soir, nous ne validons pas les aires temporaires mais on valide pour les aires permanentes et les terrains familiaux locatifs les projets, plans de financements et calendriers des opérations. Pour l'accueil des grands passages, d'engager la concertation à l'automne avec la société des courses de Guingamp afin d'aboutir à une situation pérenne pour l'agglomération ; à défaut de poursuivre la recherche d'un nouveau terrain répondant aux obligations réglementaires sur les propriétés de l'agglomération. Pour les aires de moyenne capacité, de valider les principes proposés pour la recherche, d'engager les études de faisabilité sur les opportunités définies en y intégrant les nouvelles propositions qui pourraient être formulées par les communes, et de solliciter la commission Développement social et humain pour la proposition des terrains à retenir. De demander à bénéficier des aides au titre des crédits au niveau national, de la DSIL et de la DETR, et de tout autre financement éligible. D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités. Et enfin, de déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de ces opérations.

Nous allons caler ces dispositifs avec les communes concernées et s'il y a d'autres communes, des propriétaires fonciers que vous pourriez connaître, nous sommes prêts encore à discuter dans ce mois restant pour parvenir à une décision bien utile pour notre territoire parce qu'elle nous lèverait de l'ambiguïté avec l'Etat dans laquelle nous sommes aujourd'hui notamment sur le caractère d'irrégularité du schéma départemental.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- Pour les aires permanentes et les terrains familiaux locatifs, de valider les projets, les plans de financement et les calendriers des opérations présentés ci-dessus ;
- Pour l'accueil des grands passages, d'engager la concertation à l'automne avec la société des courses de Guingamp afin d'aboutir à une situation pérenne pour l'agglomération ; à défaut de poursuivre la recherche d'un nouveau terrain répondant aux obligations réglementaires sur les propriétés de l'agglomération ;
- Pour les aires de moyenne capacité :
 - o De valider les principes proposés pour la recherche ;
 - o D'engager les études de faisabilité sur les opportunités définies ci-dessus en y intégrant les nouvelles propositions qui pourraient être formulées par les communes ;
 - o De solliciter la commission Développement social et humain pour la proposition des terrains à retenir ;
- De demander à bénéficier des aides au titre des crédits au niveau national, de la DSIL et de la DETR, et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de ces opérations.

Procès-verbal

DEL2023-05-120

HABITAT

CREHA OUEST : RENOUVELLEMENT CONVENTION

L'article 97 de la loi pour "l'accès au logement et un urbanisme rénové" du 24 mars 2014 (loi ALUR), prévoit une réforme des procédures de demandes d'un logement social « pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité ».

Elle dispose que les intercommunalités dotées d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) doivent élaborer un "Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs" (PPGDID), et instaurent un « Fichier de la demande locative sociale » (FDLS) mutualisant les dossiers de demandes de logement social afin de :

- Faciliter les démarches des demandeurs de logement locatif social, améliorer leur information,
- Attribuer un numéro unique et mettre en commun la demande locative sociale,
- Suivre et instruire les demandes en intégrant les contraintes réglementaires et en partageant entre acteurs les différentes étapes,
- Partager la connaissance de la demande et de l'attribution afin de mieux appréhender et satisfaire les besoins en logements locatifs sociaux,
- Bénéficier d'un système d'information offrant une banque de données pertinente et des outils d'analyse et de statistiques complets, souples et évolutifs,
- Développer et renforcer le partenariat entre les différents acteurs du dispositif (bailleurs sociaux, services de l'Etat, collectivités territoriales, Action Logement Services et autres réservataires...).

Sur les neuf départements de Bretagne et des Pays de Loire, ce FDLS faisant l'objet d'un agrément préfectoral est géré par l'association CREHA-Ouest. Guingamp-Paimpol Agglomération a conventionné à ce titre avec celle-ci en 2021, afin de disposer de ce FDLS et ainsi respecter les objectifs visés par la loi ALUR.

Par délibération du 04 avril 2023, le Bureau communautaire a décidé de confier à l'ADEUPa, le soin de l'assister dans l'élaboration d'une convention intercommunale d'attribution (CIA), autre obligation incombant aux intercommunalités devant disposer d'un PPGDID et d'un FDLS. Cette convention vise à déterminer des règles communes en matière d'attributions avec l'Etat et les bailleurs sociaux, en s'appuyant sur un diagnostic partagé de la demande et de l'offre de logements sociaux sur le territoire, notamment en à destination des publics prioritaires.

Afin de réaliser ce diagnostic partagé, il convient de disposer de données très spécifiques, par exemple le nombre annuel de demandes de logements sociaux par opérateurs sociaux et par communes, et d'analyser ces mêmes indicateurs annuellement en termes de logements in fine attribués (délais, typologies, publics logés, etc.). Aussi l'accès aux données « FDLS » du CREHA-Ouest et à son « observatoire augmenté » s'avère particulièrement stratégique.

Une nouvelle convention se substituant à la convention en vigueur précédemment citée, est nécessaire pour accéder à ce nouvel outil statistique développé par le CREHA-Ouest. Cette nouvelle contractualisation permet également aux intercommunalités de devenir membres-adhérents et de participer ainsi à la gouvernance du CREHA-Ouest.

Pour les années 2023 et 2024, cette convention prévoit une cotisation de 4 975 € TTC par an (contre 4 275 € dans la convention en vigueur). Elle se décompose ainsi :

- Part fixe annuelle membre adhérent : 1 000 euros TTC,
- Part variable annuelle (calculée sur la base du nombre résidences principales et du nombre de logements locatifs sociaux dénombrés sur le territoire) : 3 775 euros TTC,
- Cotisation en qualité de membre-adhérent à l'association : 200 euros TTC,

Procès-verbal

Elisabeth PULLANDRE simplement préciser que nous mettons en place les textes de la loi Alur qui nous demandent de réaliser un plan partenarial de la gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs. Ça concerne la nouvelle procédure de demande de logement social et de ce fait nous allons pouvoir bénéficier d'un outil informatique et c'est pour cela que nous modifions la convention de manière à pouvoir en bénéficier. Il convient également de désigner un élu communautaire comme représentant au sein du collège des collectivités.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le projet de convention 2023-2025 avec le CREHA-Ouest ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- De désigner Elisabeth PULLANDRE, vice-présidente en charge de l'aménagement, les mobilités et la revitalisation des territoires comme représentante de l'Agglomération au sein du collège des collectivités prévues dans la nouvelle gouvernance du CREHA-Ouest.

DEL2023-05-121

EAU ET ASSAINISSEMENT

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CHATEAU D'EAU DE PLOUBAZLANEC

Au titre d'une convention signée le 6 avril 2009, il a été consenti à l'opérateur SFR l'autorisation d'installer des équipements techniques en coupole et à l'intérieur du château d'eau de Ploubazlanec sis au lieu-dit Kerlic pour les besoins en télécommunications.

Dans le cadre de la restructuration de la société SFR, un transfert du bail a été validé le 23 juin 2015 par la collectivité au profit de la société INFRACOS détentrice des droits d'occupation des sites.

La société Infracos a sollicité l'autorisation de Guingamp-Paimpol Agglomération pour le déploiement de la 5G au château d'eau de Ploubazlanec.

Un projet de convention sur 12 ans a été établi pour définir les modalités techniques et financières. La redevance annuelle est fixée à 12 000 € net, majorée de 2 % annuellement.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'autoriser le déploiement de la 5G sur le réservoir de Ploubazlanec ;
- De valider le projet de convention d'occupation du domaine public ci-annexé avec la société Infracos ;
- De fixer la redevance annuelle à 12 000 € (Douze mille Euro) nets et majorée de 2 % annuellement ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout document relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h41.

Vu,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,
Gilbert LE BLEVENNEC